

RENTRÉE SCOLAIRE

LES ÉLÈVES RETOURNENT AUX ÉCOLES MASQUÉS

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6821 - JEUDI 22 OCTOBRE 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

RELANCE ÉCONOMIQUE

Le pacte du patronat

Page 4

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

LE PARASITAGE DE LA CAMPAGNE



A dix jours du référendum, la campagne dite de sensibilisation a pris d'autres tournures sur le plan médiatique. Bien qu'elle peine à retrouver une forte et intense animation, cette campagne a pêché par des incongruités et des "détournements", que certains observateurs n'hésitent point à la qualifier de "parasitage". Une tendance que la Toile trahissait quotidiennement à travers ses tribunes virtuelles.
Page 3

CORONAVIRUS

252 nouveaux cas, 136 guérisons et 7 décès en 24 heures

Page 16

AFFAIRE SOVAC

Peine confirmée en appel pour Mourad Oulmi

Page 4

INFLATION

Le taux annuel stable à 2%

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

PLUS DE 5 MILLIONS D'ÉCOLIERS CONCERNÉS

Les élèves retournent aux écoles masqués

L'heure de la rentrée a sonné hier pour plus de 5 millions d'élèves du cycle primaire au niveau du territoire nationale. Une rentrée scolaire pas comme les autres, car marquée par la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, avec des règles sanitaires strictes.

Retrouvailles, joie et craintes étaient hier au rendez-vous chez les élèves, qui ont vécu leur première rentrée scolaire en temps de pandémie. Pour cette rentrée inédite, les gestes barrière sont plus que jamais à l'ordre du jour. Pour limiter les rassemblements, seulement la moitié des élèves étaient au rendez-vous au premier jour. La deuxième moitié fera sa rentrée aujourd'hui jeudi. A l'Ecole privée El-Fadhila School, située à Boudouaou, dans la wilaya de Boumerdès, les gestes barrière étaient strictement appliquées. A l'entrée, vers 7h45, l'élève est accompagné par une seule personne. Il est interdit pour les parents d'accéder aux classes afin d' éviter les regroupements. Dehors, comme dans la cour et les couloirs, des flèches et des marqueurs au sol indiquent dans quelle direction les élèves peuvent circuler et à quelle distance ils doivent se tenir de leurs camarades. « Nous avons tout préparé pour que cette rentrée soit la plus normale possible bien que le coronavirus est toujours présent dans nos vies et pour un certain temps encore», a affirmé Meriem, responsable de l'école. « Pour ce premier jour, nous avons fait de notre mieux pour appliquer le protocole sanitaire décidé par le ministère de tutelle. Or, je reconnais que cela a été quelque peu difficile car c'est la première fois qu'on vit ce genre de situation ». L'interlocutrice a tenu à affirmé qu'au fur et à mesure, tout rentrera dans l'ordre. Pour les deux premiers jours, dit la responsable, l'école sera ouverte seulement une demi-journée, en attendant de reprendre un rythme normal. Même atmosphère, à l'école publique Boudjedar. Tous masqués, les élèves étaient contents de renouer avec l'école malgré les nouvelles restrictions. Pour le directeur de cet



établissement, ce retour est très important pour les élèves, qui n'ont pas mis les pieds à l'école depuis la mi-mars. « Je crois qu'il est très important de remettre l'enfant dans le bain de l'école. Le confinement, qui a duré plus de huit mois, ne va pas être sans conséquence sur leur santé mentale », a-t-il expliqué.

LA BAVETTE, UNE FOURNITURE INDISPENSABLE

Cette année, une nouvelle fourniture scolaire a été ajoutée au cartable des élèves. De toutes les couleurs, les bavettes ont été l'accessoire indispensable de cette rentrée scolaire. Les élèves de tous les cycles d'enseignement doivent la porter obligatoirement à l'intérieur des établissements scolaires.

Un masque, qui sera certainement à la charge des familles puisque la majorité des école n'ont pas les moyens de les fournir quotidiennement aux élèves et au personnel. Les parents n'ont pas hésité à exprimer leurs craintes quant au respect des consignes d'hygiène par les enfants et quant à la capacité de ces derniers à respirer normalement en portant un masque toute la journée. Ce sont les questions qui taraudent l'esprit des parents, lesquels craignent réellement pour leurs enfants, et ce en dépit des assurances du ministre de l'Education nationale, qui a appelé l'ensemble de la communauté éducative à vivre avec le virus et à protéger la santé des élèves. Par ailleurs, et en prévision de cette rentrée inédite, des plans exceptionnels pour la reprise des classes ont été mis en place. Selon ce plan, les écoles primaires travaillant avec un système à vacation unique devront opter pour la double vacation (matinée et après-midi), sans alternance, et adopter le découpage pédagogique de manière à répartir chaque groupe en deux sous-groupes, avec maintien du même emploi du temps pour l'enseignant (arabe, français et tamazight). Il s'agit, selon le même plan, d'adopter l'alternance entre les deux groupes tous les deux jours pour une semaine de 6 jours ; une alternance toutes les deux semaines, avec réduction proportionnelle du volume horaire pour chaque matière, tout en se focalisant sur les apprentissages fondamentaux pour chaque matière. Un volume horaire hebdomadaire de 12 heures de cours a été fixé au titre de ce plan. Il convient de noter que le coup d'envoi de la rentrée scolaire 2020-2021 a été donné par le Premier ministre Abdelaziz Djerad, depuis la wilaya de Batna, où il a effectué une visite de travail et d'inspection. M. Djerad a insisté sur l'impératif de respecter les mesures de prévention contre le coronavirus, appelant les parents d'élèves à «soutenir et appuyer les staffs pédagogique et administratif pour préserver la santé des élèves ».

Lynda Louifi

BEJAIA

Un retour aux classes inédit

LES VACANCES sont finies pour les écoliers. Ils ont enfin renoué, hier matin, avec les bancs de l'école après huit mois de repos forcé décidé, en mars, à cause de la Covid-19. Hier, ce sont les élèves du cycle primaire qui ont repris. La rentrée s'est déroulée conformément au protocole sanitaire validé par la commission scientifique de suivi de l'évolution de l'épidémie de Covid-19. La rentrée scolaire des élèves des cycles moyen et secondaire est prévue pour le 4 novembre prochain. Quelque 97 679 écoliers, dont 1 249 nouveaux, ont rejoint leurs écoles. Par ailleurs, 19 592 élèves sont inscrits en préscolaire. Cet effectif est réparti sur 563 écoles primaires que compte la wilaya de Béjaïa dont trois établissements ont rouvert après leur fermeture il y a quelques années pour manque d'effectif. Quelque 5 640 instituteurs ont rejoint aussi leurs établissements. Le coup de starter de la rentrée a été donné depuis l'école primaire El-Mokrani, dans la commune de Béjaïa. Selon la cellule de communication de la wilaya, «le premier responsable de wilaya a reçu, à cette occasion, des explications détaillées sur la rentrée scolaire. L'administration du secteur a pris toutes les dispositions pour assurer un retour aux classes sécurisées sur le plan sanitaire». Notons que sur le plan de l'organisation, pour les écoles à simple vacation, les classes seront divisées en deux groupes chacune. Les cours seront dispensés en alternance, soit un jour sur deux pour chaque groupe. Pour les écoles à double vacation, partielle ou entière, l'alternance se fera le matin et l'après-midi pour chaque groupe. A ce propos, précise notre source, il y a 164 écoles primaires à double vacation partielle et 22 autres à double vacation complète qui sont concernées par cette deuxième alternance. Notons que les APC sont chargées du volet sanitaire, à savoir la désinfection des salles, des bus de transport scolaire et la mise à la disposition des écoles primaires de gels hydro-alcooliques et de masques de protection.

N. Bensalem

MÉDÉA

Une zone d'ombre comme exemple

C'EST DEPUIS l'école Alleg-Ramdane, située dans la zone d'ombre de la fraction de Sebt El-Balout, dans la commune rurale de Baata (50 km à l'est du chef-lieu de wilaya), que le coup d'envoi de la rentrée scolaire 2020/2021 a été donné hier par le wali, Djahid Mous, accompagné du P/APW et des autorités locales de la daïra d'El-Omaria.

Le wali, qui s'est enquis des conditions de mise en œuvre des mesures relatives au respect du protocole sanitaire édictées par le ministère de l'Education nationale, a insisté auprès des ses interlocuteurs sur la nécessité d'ouvrir la cantine scolaire et de distribuer des repas chauds dès le premier jour de la rentrée. Tous les échos parvenus des différents établissements scolaires disséminés à travers la wilaya font état d'une application rigoureuse du protocole sanitaire ainsi que d'une bonne organisation des déplacements des élèves dans la cour et dans les halls et d'une bonne répartition des élèves dans les classes.

Ainsi, pas moins de 254 065 élèves ont rejoint hier les bancs d'école, répartis entre le cycle primaire avec 120 025 élèves, dont 25 025 nouveaux et 21 595 dans les classes préparatoires, le cycle moyen avec 80 112 élèves et le cycle secondaire avec 32 321 élèves. Dans son bilan relatif à l'acquisition des infrastructures, la direction de l'éducation indique que son secteur a été renforcé avec 7 groupes scolaires, 40 classes en extension, 13 cantines scolaires, 7 CEM, 5 demi-pensions et 4 lycées.

Ces nouvelles infrastructures permettent d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, d'assurer leur scolarisation avec aisance et de rapprocher l'école de l'élève, notamment dans les zones d'ombre. Par ailleurs, l'installation de dispositifs de sécurité routière à proximité des établissements scolaires a permis d'assurer la fluidité de la circulation et la surveillance des alentours sur les axes et accès menant vers ces établissements.

De Médéa, Nabil B.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Le parasitage de la campagne

A dix jours du référendum, la campagne dite de sensibilisation a pris d'autres tournures sur le plan médiatique. Bien qu'elle peine à retrouver une forte et intense animation, cette campagne a pêché par des incongruités et des «détournements», que certains observateurs n'hésitent point à la qualifier de «parasitage». Une tendance que la Toile trahissait quotidiennement à travers ses tribunes virtuelles.



Le débat instauré par les mouvances politiques a été encastré délibérément dans un moule idéologique, restrictif et presque éliminatoire. Cette posture annihile de facto les fervents participants à la campagne référendaire, et surtout ceux qui militent pour un débat serein, objectif et complètement libéré des antagonismes idéologiques.

Depuis le début de la campagne, les citoyens étaient comme tétanisés par des discours de rejet, de critiques acerbes sur un ou deux articles du texte soumis au vote. Le débat étaient orienté sur des considérations du genre: faut-il garder la référence de l'islam comme religion d'État ? Faut-il encore constitutionnaliser nos référents identitaires?

Or, beaucoup estiment que ce genre de questionnement exige plutôt une autre forme de débat, dans une conjoncture plus stable et plus longue dans le temps. Le texte actuel a été révisé dans un contexte exceptionnel, presque dans la pression voire de la précipitation. Même au sein des chambres parlementaires, les plénières étaient restreintes, courtes et sans vagues.

Il est évident que pour les auteurs du projet de révision constitutionnelle, il s'agissait avant tout de toucher au fonctionnement des pouvoirs, de remédier à certains déséquilibres et carences dans la gestion des affaires de l'État, de colmatage des brèches qui ont permis l'émergence de nouvelles forces de l'argent. Il fallait changer le régime politique, qui avait érigé la personnification, et octroyé tous les leviers du pouvoir entre les mains d'une seule personne, qualifiée de supranationale. Les motivations du comité des experts, chargés de rectifier les « dissonances « dans la gestion de l'État, étaient évidemment inspirées des errements de l'ancien régime déchu de Bouteflika et des revendications du hirak et du mouvement citoyen.

Jamais, le débat n'a réussi à se positionner sur cet aspect. A qui la faute? Aux partis politiques, qui ont trouvé dans cette campagne inédite une aubaine pour se mettre au devant de la scène ? Aux médias, qui sont lourdement affectés par les dégâts de la pandémie du coronavirus, et marqués par la crise ? Aux animateurs de la société civile, qui viennent de retrouver une nouvelle dynamique, mais qui sont restés confinés dans des discours populistes ou nihilistes?

Pourquoi ce débat a occulté les vraies questions de l'édification d'un État républicain, d'un système démocratique, ou les libertés publiques et individuelles sont respectées et protégées ? Que peut bien nous faire et apporter les querelles, historiquement anciennes, sur les identités nationales, les différences culturelles ou ethnologiques, et sur les soubassements de nos appartenances religieuses?

Lors des marches du vendredi de l'année dernière, les citoyens ont clairement signifié que les défis majeurs qui font face à notre peuple sont la construction de cet État moderne, fort, régulateur et démocratique, de la mise en place des règles de bonne gouvernance et de la décentralisation, de l'émergence de nouveaux rapports sur la gestion des ressources de l'État dans la transparence et de la lutte contre toutes les déviances et les fléaux qui fragilisent et l'État et la société.

Les enjeux de la campagne référendaire se trouvaient sans doute sur ces points. Jamais sur des questions identitaires, cultuelles ou culturalistes, ou religieuses. Alors qui a biaisé le débat ? Qui a intérêt à faire oublier l'essentiel et le déterminant dans cette révision constitutionnelle? Sur ce terrain, le débat est moribond, sournois et dangereux.

Mohamed Kouini

BRAHIM SEDRATI, DIRIGEANT DE TALAIE EL-HOURIAT :

«Il faut un contrôle effectif pour rompre avec l'ancien ordre»

LE PARTI politique Talaie El-Houriat appelle à la refonte de l'ordre institutionnel et constitutionnel de façon à que l'exercice des fonctions politiques soit soumis, en permanence, au contrôle «effectif» et à la reddition des comptes. C'est ce qui ressort de l'intervention du membre du bureau politique de ce parti, Brahim Sedrati, lors de son passage hier à la Radio nationale.

L'ancien parti de Ali Benflis a décidé, après consultation à distance de la base militante, de participer au prochain référendum du 1er novembre, estimant que le projet de la révision constitutionnelle consacre le changement et comprend «des pesées». M. Sedrati, qui considère que le Parlement actuel «ne représente pas toute l'Algérie», prédit que le citoyen pourra à l'avenir avoir, grâce à cette Constitution, un Parlement « légitime et à la hauteur de sa confiance», à même de collaborer avec le gouvernement et les autres institutions de l'Etat.

Concernant le chapitre consacré à la justice, l'invité de la Chaîne 3 relève qu'il est temps de rétablir la justice et de la débarrasser «de toute manipulation politique» car l'explosion populaire qu'a vue le mouvement du 22 février est due à l'injustice. «Dans cette Constitution, les députés seront élus dans la transparence, et ça ne sera plus une affaire de quota qui influe sur le fonctionnement de la justice et ses décisions plutôt manipulées politiquement», a déclaré le cadre de Talaie El-Houriat, ajoutant que l'application des dispositions de cette loi fondamentale et les textes qui en découleront est la chose la plus importante.

L'avocat voit en la mise en place de la Cour constitutionnelle et la non-immixtion de l'Exécutif dans la gestion des carrières des magistrats , l'un des «vœux» que Talaie El-Houriat n'a cessé de revendiquer depuis sa création en 2014 , soulignant que cela devrait être la prérogative du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Il émet, dans ce sillage, le souhait de voir ce Conseil devenir un espace réservé aux magistrats qui, pourquoi pas, pourront, à l'avenir, élire son président.

Selon Brahim Sedrati, l'amendement constitutionnel reprend dans son essence les versions précédentes de la loi fondamentale, mais il impose, cette fois-ci, « un contrôle effectif à travers plusieurs mécanismes».

Pour étayer son propos, l'intervenant cite en substance l'Autorité des élections (l'ANIE), la Cour constitutionnelle et les possibilités accordées aux députés de mener des enquêtes et proposer des lois. Ainsi, le pouvoir législatif pourra contrôler le pouvoir judiciaire et l'Exécutif.

Considérant que la dissolution des Assemblées populaires est «une bonne décision», le représentant du parti affirme que la moralisation de la vie politique permettra aussi d'assainir les institutions de l'Etat, à commencer par les Assemblées populaires locales, pour les mettre à la disposition des compétences et non pas des industriels et des hommes d'affaires.

Développant la question du contrôle, M. Sedrati relève que la Cour des comptes ainsi que l'IGF (Inspection générale des finances), mises en veilleuse durant 25 ans, devront être actionnées en vue de jouer efficacement leur rôle. Selon ses propos, ces instruments de contrôle sont dirigés par des responsables désignés par l'Exécutif. Chose, selon lui, qui est susceptible d'entraver leur indépendance pour l'établissement et la publication de leurs rapports périodiques.

Il a toutefois regretté le fait que les conditions fixées par l'ANIE en vue de participer à la campagne référendaire excluent son parti. Une décision qui devait, à ses yeux, être du ressort du ministère de l'Intérieur, d'autant que, justifie-t-il, sa formation politique est agréée et légale et se positionne à «une opposition raisonnable et constructive».

Elu pour le 7e mandat, le membre du BP, qui cumule dans son actif des expériences «hybrides» de 35 ans et dont ses débuts remontent à l'époque du parti unique, avoue avoir vécu l'incapacité des collectivités locales à gérer et régler les problèmes des citoyens. Car, explique- t-il, malgré les dispositions du code communal, on ne leur donne pas les moyens nécessaires pour qu'elles puissent agir dans leur marge de manœuvre, et c'est au niveau local, fait- il constater, que l'Exécutif a plus de mainmise sur la prise de décision. Il suggère de ce fait la séparation des élus locaux de l'Administration. M. Sedrati déplore, dans ce sens, le fait que certaines collectivités locales ne soient pas en mesure de dégager des niches de financement local en raison du blocage de l'initiative, rappelant la nécessité de recourir à un code fiscal local tant prôné par les spécialistes. Une solution qui, selon lui, rendra la participation du citoyen plus réelle en fonction des communes.

Aziza Mehdid

AFFAIRE SOVAC

Peine confirmée en appel pour Mourad Oulmi

LES JUGES de la première chambre pénale près la cour d'Alger a rendu, hier, son verdict dans le procès en appel de l'ex- patron du groupe Sovac Mourad Oulmi, impliquant plusieurs ex hauts cadres de l'Etat dont des ministres et des ex- hauts responsables d'institutions étatiques. Ainsi, les magistrats ont maintenu la peine de 10 ans de prison ferme et de 8 millions de dinars d'amende prononcée par le président du pôle judiciaire du tribunal de Sidi M'Hamed alors que le procureur général avait requis une peine de 15 ans de prison ferme à l'encontre du patron de Sovac Mourad Oulmi. Les mêmes juges ont revu à la baisse la peine prononcée contre Khider, frère de Mourad Oulmi. Le mis en cause a été reconnu coupable de toutes les inculpations retenues contre lui au cours de l'instruction judiciaire entre autre conclusion de marchés non-réglementés. Sa peine est dégringolée de 7 à 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions de dinars. Les juges ont par ailleurs atténué la peine prononcée contre l'ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia de deux ans. Lors de son premier jugement il a écopé de 12 ans alors qu'en appel il a été condamné à 10 ans de prison ferme. Ce dernier a appris la décision prononcée contre lui par le biais de la téléconférence depuis son lieu d'incarcération à l'établissement pénitentiaire de Abdla dans la wilaya de Béchar. L'ancien ministre de l'industrie Youcef Yousfi a été condamné à deux ans de prison dont une année ferme alors qu'il a écopé lors de son premier jugement de trois ans de prison.
Les juges ont en outre confirmé la peine prononcée par défaut contre l'ex-ministre de l'industrie Abdeslam Bouchouareb. Ce dernier s'est vu infligé une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'un mandat d'arrêt international lancé à son encontre au cours de l'instruction judiciaire par le magistrat instructeur. Les avocats constitués comptent introduire des pourvois en cassation à la Cour Suprême.

Redouane Hannachi

COUR D'ALGER

Le procès en appel de Tahkout reporté

LE PRÉSIDENT de la première chambre pénale de la cour d'Alger a reporté au 28 octobre en cours le procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout sur demande de son nouveau avocat qui exerce en qualité de premier responsable du barreau de Khenchela. Ce dernier a sollicité un délai de 15 jours pour pouvoir consulter le dossier et par-delà bien préparer sa plaidoirie et relevé les anomalies et carences « enregistrés » au cours de l'instruction judiciaire. Le président en charge du dossier a accordé un délai aux avocats des barreaux d'Alger et Boumerdes pour s'organiser et établir la liste des avocats devant plaider. L'audience du 28 octobre prochain sera consacrée aux vices de formes et aux procédures relatives à l'affaire. Il convient de signaler que Mahieddine Tahkout a été condamné à 16 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions de dinars et la saisie de tous ses biens mobiliers, immobiliers et fonciers se trouvant à travers le territoire national. Le procès qui devait se dérouler en appel le 30 septembre dernier a été reporté suite à l'absence de plusieurs accusés inculpés dont l'ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia et le principal inculpé Mahieddine Tahkout lesquels n'ont pas été transférés des prisons où ils ont été transférés respectivement de Abdla (Béchar) et Babar (Khenchela).

R. H.

RELANCE ÉCONOMIQUE

LE PACTE DU PATRONAT

Les organisations patronales s'unissent et affirment leur engagement, leur solidarité et leur mobilisation dans cette conjoncture économique difficile. Ces organisations patronales veulent jouer un rôle mais, surtout, être une force de proposition au moment où le pays traverse une crise économique accentuée par la crise sanitaire.

Les présidents de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), de la Confédération des industriels et producteurs algériens (CIPA) et de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA) ont en effet animé hier, conjointement, une conférence de presse pour annoncer leur engagement et leur union.
Pour Mohamed Samy Agli, président de la CAPC, le but «est d'avoir une action commune pour trouver des solutions à la crise économique que traverse le pays ».
Il a, dans ce sens, souligné le «rôle important » que joue le patronat dans l'économie des pays de par le monde, notamment dans des contextes particuliers comme celui que traverse le pays actuellement. Rappelant que la crise économique causée par le coronavirus n'est pas propre à l'Algérie, le président de l'ex-FCE a souligné l'importance de l'union. «L'heure est à l'union, à la solidarité entre patronats », a-t-il précisé. Le but étant de contribuer de manière efficace et de trouver rapidement une solution à même de relancer l'économie. Mohamed Samy Agli, qui a affirmé que la crise sanitaire a touché tous les secteurs d'activité, exceptés ceux de l'agroalimentaire et de l'industrie pharmaceutique, a affirmé que cette «coalition patronale » œuvre «pour l'intérêt des entreprises et celui de l'économie nationale ». Selon lui, cette initiative, qui exprime l'engagement, la solidarité et la mobilisation du patronat dans une conjoncture économique difficile, à laquelle ont pris part quatre organisations patronales, va s'élargir davantage avec l'adhésion d'autres parties. La volonté de travailler en collaboration a été aussi exprimée par Mohamed Said Nait Abdelaziz, président de la CNPA. «Il faut travailler ensemble, se concerter, dialoguer dans le but d'aller vers un consensus », a-t-il indiqué. Il a affirmé que le but est de jouer «notre rôle d'opérateurs économiques ». Evoquant la crise multidimensionnelle qui perdure, il a mis l'accent sur la nécessité de trouver des mécanismes aux fins de la dépasser et d'aller de l'avant.
Le président de la CIPA a, pour sa part, mis en avant le potentiel des industriels algériens. Abdelwahab Ziani, signataire de ce pacte, a affirmé que les industriels et producteurs algériens ont pu répondre aux besoins des citoyens algériens pendant cette crise sanitaire avec des produits locaux, notamment pharmaceutiques et agroalimentaires.
Il a cependant signalé les difficultés auxquelles font face certains secteurs en raison de cette pandémie, citant le BTPH et l'agriculture.
De son côté, Mouloud Kheloufi, président de l'AGEA, s'est penché sur les difficultés que rencontrent les entreprises. Selon lui, il est nécessaire de «mutualiser les efforts pour trouver des solutions simples en vue de la préservation des entreprises », surtout que l'on s'attendait, précise-t-il, à des mesures pour la sauvegarde des entreprises dans le cadre du PLF 2021. Il convient de noter que le projet de loi ne prévoit pas d'affectation de ressources financières pour la prise en charge des entreprises qui font face aux répercussions du coronavirus sur leur activité. Il a par ailleurs appelé à la prise en considération des propositions du patronat.

Lilia Aït Akli

AMAR BELHIMER :

«Aucun journal ne sera suspendu sans décision de justice»

LE MINISTRE de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amar Belhimer, a fait une légère digression en évoquant la situation politique du pays héritée de l'ancien régime déchu, et ce lors d'une rencontre-débat sur «La place de la presse dans le projet d'amendement de la Constitution», organisée mardi dernier par l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA). Il est revenu sur la situation laissée par le régime déchu de Bouteflika qui a rendu les réformes escomptées «très difficiles à mettre en place», d'où le maintien du cadre institutionnel et constitutionnel en vigueur pour «éviter l'aventurisme».
«Le lourd passif et la désastreuse situation héritée ont rendu très difficile la mise en place des réformes, qui ne peuvent sortir du cadre institutionnel et constitutionnel en vigueur», a-t-il tenu a préciser. Pour mettre en place les réformes annoncées par la nouvelle constitution soumise au vote populaire le 1er novembre prochain, l'Etat a été contraint, a-t-il soutenu, de maintenir les textes existants. «Nous avons maintenu ce qui existait pour préserver le cadre pacifique, en attendant les amendements à intégrer dans la constitution qui sera soumise, le 1er novembre prochain, à référendum», a ajouté M. Belhimer. Il a mis en relief «l'aventurisme» qu'aurait représenté «une autre voie avec tous les périls pour le pays». Evoquant ensuite la situation délétère de la presse, qui passe actuellement des moments difficiles, voire désastreux, le ministre de la Communication a réitéré le même constat fait concernant la gestion passée du pays. Le ministre a estimé que cette situation «est le résultat de l'absence d'un cadre juridique». Selon lui, la loi étant le garant de la stabilité, «la caution juridique devient sacrée, notamment lorsqu'il s'agit de mettre fin à des activités anarchiques et de garantir une pratique sereine des libertés. «Nous avons besoin d'un cadre juridique régissant tous les aspects de ce secteur et d'entreprendre une «algérianisation» des textes juridiques relatifs spécialement aux chaînes TV privées», a-t-il expliqué. Pour le ministre de la Communication, la révision du cadre juridique apparaît donc comme impérative. «Nous sommes obligés de nous adapter à cette nouvelle vision», a-t-il poursuivi. Le ministre a également mis en avant l'attachement de l'Etat à «préserver la pluralité médiatique» en garantissant «l'ordre public interne», et ce en réponse à certaines parties qui redoutent une remise en cause des acquis obtenus depuis trente ans. Mais, a-t-il tenu à avertir, l'intervention de l'Etat «doit obéir à trois préalables, à savoir qu'elle soit expressément prévue par la loi et que son objectif revête un caractère de légitimité mais aussi de nécessité dans le cadre d'une société démocratique». M. Belhimer a fait état de quatre «principes inédits».
Il s'agit de la consécration de la liberté de la presse, «sous toutes ses formes », de la précision de sa teneur, de l'interdiction du discours de haine et de discrimination et de «l'impossibilité de suspendre l'activité de n'importe quel support médiatique sans décision de justice». Il a ajouté que «c'est là une protection contre toute forme d'abus ou règlement de comptes». Le ministre a dit regretter le fait que des projets «importants» soient restés lettres mortes en raison de l'incapacité des journalistes à «s'organiser dans un cadre unifié». Il a cité, dans ce sens, l'activation du Conseil national de la presse écrite, qui «reste impossible sans des organisations syndicales représentatives».

Hocine Adryen

ICT COMPETITION

Huawei Algérie récompense les lauréats

Pour la deuxième fois, les équipes algériennes de HUAWEI ICT Academy (Network et Cloud) se sont qualifiées pour HUAWEI ICT Academy mondial 2020, prévu le 6 novembre prochain via visioconférence.



Abderrazak Henni, Représentant personnel de M. le Ministre de la Poste et des Télécommunications, M. Li Lianhe, Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Algérie, M.Alex DAI, Directeur général de HUAWEI Algérie, M. Rachid Nourine, Directeur de l'INTTIC et M. Hamoudi Houcine, Directeur de INPTIC ont pris part à cet évènement pour féliciter les 7 lauréats algériens ayant remporté le 2 ème prix de la spécialité « Network « et le 3ème prix du « Cloud « de HUAWEI ICT Competition de la région Afrique du Nord qui s'est déroulée le 13 Octobre dernier.

Le Représentant personnel du Ministre de la Poste et des Télécommunications et l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Algérie ont remis des trophées ainsi que des présents aux lauréats pour les encourager à bénéficier de la plateforme de HUAWEI ICT Competition. Ceci mettra en avant les compétences de la jeunesse algérienne sur la scène mondiale.

Durant la cérémonie, HUAWEI Algérie a lancé officiellement la 6e session de « Algérie HUAWEI Seeds for the future». Ce projet qui existe depuis 2015 en Algérie permet chaque année à dix étudiants algériens de l'INPTIC d'Alger et de l'INTTIC d'Oran pour une formation de deux semaines au siège social de HUAWEI à Shenzhen en Chine. Des formations sur les technologies de pointe des TIC, des pratiques de l'industrie numérique et de la culture chinoise.

La 6e session de l'année 2020 se déroulera, pour la première fois, en ligne pour des raisons sanitaires. Afin de mieux former les futurs leaders des TIC en 2020, HUAWEI a choisi le thème de « start-up des TIC, niche d'emploi pour la jeunesse «. Cette année, M. Kamel Haddar, fondateur de la start-up Temtem et Dr Mustapha Nabil, fondateur de la plateforme eTabib ont reçu un contrat d'engagement symbolique de la part du Directeur Général de HUAWEI Algérie pour participer au programme de 2020 Algérie HUAWEI Seeds for the future. Leurs expériences dans le domaine seront d'une aide précieuse pour les 20 étudiants, potentiels leaders des futurs start-ups en Algérie.

M. Abderrazak Henni, Représentant personnel du Ministre de la Poste et des Télécommunications a exprimé son appréciation quant à la contribution et investissement de HUAWEI dans les campus algériens, notamment en ce qui concerne les programmes : Huawei ICT Academy, Huawei ICT Competition et Seeds for the future.

Ce programme permet à nos étudiants, en plus de leur formation universitaire, d'évoluer dans le secteur des TIC. Ce concours se déroule en trois phases : nationale, régionale et mondiale. Il connait un engouement remarquable de la part des jeunes, compte tenu du nombre des participants qui est de 100 000 étudiants dont 3 000 algériens, répartis dans 6 pays. Cette plateforme de cours en TIC permet également aux étudiants algériens d'exprimer pleinement leurs savoir-faire et leurs compétences en matière des TIC. C'est le fruit du partenariat stratégique de l'économie numérique entre la société HUAWEI et le Gouvernement algérien.

De nos jours, l'Algérie doit disposer des infrastructures des télécommunications modernes afin de suivre le rythme des évolutions technologiques dans le monde.

Le maintien et le renforcement de la coopération avec Huawei doit se faire dans un cadre gagnant/gagnant incluant le transfert des technologies.

Pour sa part, M. Li Lianhe, Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Algérie, a félicité dans son discours le rendement de Huawei à travers le monde. Il a également encouragé la coopération entre la Chine et l'Algérie dans le domaine de la haute technologie, ce qui a donné des résultats fructueux.

Installé en Algérie depuis 1999, Huawei a participé à la construction de l'infrastructure de la communication nationale 2G, 3G, 4G, ainsi qu'à la fibre optique de l'Algérie. Huawei a énormément travaillé à travers ses différents programmes dans la formation des jeunes algériens et de leur recrutement.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TISSEMSILT - DAIRA DE THENIET EL HAD - COMMUNE DE SIDI BOUTOUCHENT
N° D'IDENTIFICATION FISCALE 098438159009512

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 07/2020

Le président de l'Assemblée populaire communale de Sidi Boutouchent lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet suivant :

1. Réalisation d'un accès de cité SEDDAR YAGOUB vers nouveau CEM sur 120 ML (Y/C FRAIS ANEP + LABO).
2. Extension du réseau d'AEP à partir de la cité 50 logts jusqu'à l'école primaire sur 400 ml commune de Sidi Boutouchent (y/c frais ANEP).
3. Réalisation d'un réseau d'AEP sur 950 ml au centre de la ville de Sidi Boutouchent (y/c Frais ANEP).

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales possédant les qualifications et capacités suivantes :

Projet n °01 :
- Certificat de qualification et de classification de l'entreprise catégorie 01 et plus en travaux publics (activité principale) - Le soumissionnaires doit présenter au minimum (01) attestation de bonne exécution similaire (même nature des travaux ou PV de réception définitive sans réserves) - Les capacités financières de l'entreprise seront appréciés selon le chiffres d'affaires du bilan comptable des (03) trois derniers exercices (2017-2018-2019) visés par les services d'impôts (montant moyen de chiffre d'affaires supérieur ou égal à un million de dinars 1 000 000,00 DA.

Projet n° 02 :
- Certificat de qualification et de classification de l'entreprise catégorie 01 et plus en travaux hydrauliques (activité principale) - Le soumissionnaire doit présenter au minimum trois (03) attestation de bonnes exécution similaire (même nature des travaux ou PV de réception définitive sans réserves) - Les capacités financières de l'entreprise seront appréciées selon le chiffre d'affaires du bilan comptables des (03) trois derniers exercice (2017-2018-2019) visé par les services d'impôts (montant moyen de chiffre d'affaires supérieur ou égal à un million de dinars 1 000 000,00 DA.

Projet n °03 :
- Certificat de qualification et de classification de l'entreprise catégorie 01 et plus en travaux hydrauliques (activité principale) - Le soumissionnaire doit présenter au minimum trois (03) attestation de bonne exécution similaire (même nature des travaux ou PV de réception définitive sans réserves) - Les capacités financières de l'entreprise seront appréciées selon le chiffre d'affaires du bilan comptables des (03) trois derniers exercice (2017-2018-2019) visé par les services d'impôts (montant moyen de chiffre d'affaires supérieur ou égal à un million de dinars 1 000 000,00 DA.

peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune de Sidi Boutouchent numéro de téléphone : (046) 58.01.13, contre le paiement de la somme de quatre mille dinars 4 000,00 DA représentant les frais de reproduction non-remboursable.

Les offres doivent parvenir accompagnées des documents exigés par la réglementation et définis dans le cahier des charges valable le jour de l'ouverture des plis. Les offres doivent être soumises dans trois enveloppes séparées et fermées (la première comportera « Le dossier de candidature », la deuxième comportera « L'offre technique », la troisième comportera « L'offre financière » écrit sur chaque enveloppe uniquement la mention suivante :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES»
«N° 07/2020 PROJET :.....OFFRE :»

Ces enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe bien fermée et écrit uniquement la mention suivante dessus :

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 07/2020
(l'objet de projet)

et contient :

01 – Dossier de candidature : Le dossier de candidature doit comporter ce qui suit :
Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges - Une déclaration de probité remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges - Une copie du statut du soumissionnaire - Les copie des bilans fiscaux des (03) trois dernières années (2017-2018-2019) visés par les services des impôts et établis par un expert-comptable agréé - Le montant des chiffres d'affaires durant les trois (03) dernières années - Les copies des références professionnelles de l'entreprise (attestation de bonne exécution délivrée par le maître de l'ouvrage ou P-V de réception définitive sans réserves) (Les attestations de bonne exécution similaire (même nature des travaux) - Copie du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois porte la mention « néant » pour les soumissionnaires - Une délégation du pouvoir de signature dans le cas où le signataire de l'offre n'est pas le soumissionnaire lui-même - Liste des matériels utilisés pour l'exécution du projet tel que contenu dans le cahier des charges - Liste des moyens humains tels que contenu dans le cahier des charges.

NB : Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature seront exigés uniquement de l'attributaire provisoire du marché, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, ces documents sont notamment constitués par ce qui suit :
- Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique - Copie de l'extrait de rôle du soumissionnaire, apuré ou avec échéancier de paiement, daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents - Copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale - Copie des attestations de mise à jours (CASNOS) (CACOBATPH) et (CNAS) - Copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises ayant la personnalité morale.

02- L'offre technique : l'enveloppe de l'offre technique contiendra les pièces suivantes :
Une déclaration à souscrire rempli, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges - Délai de réalisation avec planning d'exécution des travaux - Le cahier des charges rempli, et revêtu en sa dernière page, du cachet et de la signature du soumissionnaire précédés de la mention manuscrite «Lu est accepté » avec toutes les pages paraphées par ses soins - Mémoire technique justificatif rempli, cacheté et signé par le soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges - PV de visite de site rempli, cacheté et signé par le soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

03- Offre financière : l'enveloppe de l'offre financière contiendra :
La lettre de soumission rempli, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges - Le bordereau des prix unitaire rempli, daté et signé par le soumissionnaire - Le devis quantitatif et estimatif rempli daté et signé par le soumissionnaire.

Les offres doivent être déposées au bureau du secrétariat général de l'APC de Sidi Boutouchent. La durée de préparation des offres est fixée au vingt unième (21eme) jour à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales dans la presse nationale et le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres avant l'heure 12h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres reçues après la date et l'heure de dépôt limités cité ci-dessus seront rejetées et l'accusé de la poste n'est pas pris en considération.

La séance d'ouverture des plis se tiendra le dernier jour du dépôt des offres à 14h00 et les soumissionnaires sont invités pour assister à l'ouverture des plis au siège de l'APC de Sidi Boutouchent. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 22/10/2020 / ANEP 2016017033**

ÉLECTION AMÉRICAINE

Désormais, l'ingérence est « made in USA »

En 2020, c'est l'action du président des Etats-Unis et de ses partisans – couplée à un paysage médiatique infesté par la désinformation et à une société encore plus divisée – qui inquiète.



En 2016, la présidentielle américaine a été ciblée par une opération de manipulation de l'information. Ses modalités et l'origine russe ont été abondamment documentées par des enquêtes parlementaires et judiciaires.

D'un côté, des pirates appartenant au service de renseignement militaire russe ont dérobé des courriels au sein du Parti démocrate et de la campagne d'Hillary Clinton. Transmis à WikiLeaks, ces messages ont, pendant des semaines, alimenté la chronique et souligné les points faibles de la candidature démocrate. De l'autre, des agents de l'Internet Research Agency (IRA), une officine établie à Saint-Pétersbourg, ont inondé les réseaux sociaux de messages destinés à saper la confiance des Américains dans leur système électoral et leur démocratie.

En 2020, il y a un « éléphant dans la pièce » (elephant in the room), comme on dit en anglais, un malaise qu'on peine à regarder en face. Cette pièce, c'est le bureau Ovale de la Maison Blanche. Ainsi, le canal utilisé pour la publication de documents douteux sur Hunter Biden, le fils du candidat démocrate, Joe Biden, est le quotidien américain New York Post. Et la personne qui a fourni ces documents n'est autre que l'avocat du président en exercice, Rudy Giuliani, par ailleurs ancien maire de New York (1994-2001). Même si, ainsi que l'ont affirmé cinquante anciens membres des services de renseignement dans une lettre ouverte, ces documents comportent « toutes les caractéristiques classiques d'une opération informationnelle russe ».

Plus besoin, pour les agents du Kremlin, de créer de faux sites chargés de présenter la société américaine sous un jour avantageant la candidature de Donald Trump : le New York Times vient tout juste de mettre au jour un vaste réseau de faux sites d'actualité locale pilotés en réalité par des proches du Parti républicain.

Au-delà, cela fait des semaines que, contre tous les experts et toutes les preuves, M. Trump a axé sa campagne sur le fait que l'élection du 3 novembre était « truquée » et que le vote par correspondance n'était pas fiable – une théorie diffusée, déjà, par l'IRA en 2016. Son équipe de campagne tente de recruter des volontaires pour superviser les élections, ce que d'aucuns voient comme une manière de décourager certains votants, voire provoquer des violences lors du scrutin.

Le président américain a même, dans une attitude prisée des autocrates, refusé de dire s'il concédera ou non sa défaite s'il est battu par M. Biden. « Cela correspond à l'objectif de long terme [de la Russie], celui de faire croire aux Américains que la démocratie est une arnaque, que toutes les élections sont truquées, qu'ils ne peuvent pas faire confiance à leurs élus », analyse, sur la chaîne NBCNews, Clint Watts, ancien agent du Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) et expert en désinformation.

En 2016, la question raciale avait été – de loin – le sujet préféré de l'IRA, reprenant là une vieille tradition russe. En 1984, lors des Jeux olympiques de Los Angeles, le KGB avait envoyé de fausses lettres, prétendument signées du Ku Klux Klan, à des athlètes noirs étrangers, provoquant un scandale international. Un subterfuge rendu inutile par un président qui traite les Mexicains de « violeurs », a voulu interdire l'entrée de tous les musulmans sur le sol américain et a multiplié les remarques insultantes depuis trente ans à l'encontre des Afro-Américains.

DONALD TRUMP, PRINCIPAL DIFFUSEUR DE DÉSINFORMATION

Aidé d'une kyrielle de soutiens sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels, M. Trump est depuis 2016 un vecteur de désinformation sur tous les sujets. Fin septembre, une étude de l'université Cornell consacrée à la pandémie de Covid-19 estimait que le président américain était, de loin, le « principal diffuseur de désinformation » dans les médias à l'échelle mondiale, notamment en raison de sa propension à présenter régulièrement divers traitements dont l'efficacité n'est pas prouvée comme « miraculeux ».

Les chiffres de la campagne de propagande russe menée en 2016 sembleraient presque ridicules à côté de ceux atteints par quelques grands désinformateurs aux Etats-Unis. D'après les rapports commandés par le Sénat américain, les contenus publiés par l'IRA sur Facebook ont généré environ 77 millions d'interactions en deux ans – mentions « Like », commentaires, partages. Sur la seule année écoulée, le conspirationniste républicain Dinesh D'Souza en a généré plus de 50 millions à lui seul ; le Daily Caller, organe de désinformation favorable à M. Trump, plus de 110 millions.

Selon les données compilées par le groupe de réflexion German Marshall Fund, le nombre d'interactions sur Facebook avec des pages qui publient de la désinformation a été multiplié par quasiment quatre entre la fin 2016 et la mi-2020.

En 2016, les principaux messages diffusés par les trolls russes cherchaient à dénigrer Mme Clinton, à exacerber les tensions raciales et à attiser la haine des réfugiés et des immigrés. En 2020, un écosystème entier cherche, autour de la mouvance QAnon, à prouver que l'ancienne candidate démocrate est une pédophile sataniste.

Des pages Facebook comptant plusieurs millions d'abonnés affirment que la police est, selon votre camp, un groupe fasciste uniforme ou le dernier rempart avant le chaos. Et la haine des réfugiés a laissé la place, dans des milliers de messages particulièrement viraux, à celle des Chinois, accusés d'avoir diffusé intentionnellement le Covid-19. Des milices armées, comme les Boogaloo Boys, paradent, dans les grandes villes comme dans les groupes Facebook, en affirmant que l'Etat fédéral est un tyran illégitime et que les « simples citoyens » doivent reprendre le pouvoir par la force.

Ainsi, sans aucune intervention extérieure, une partie des Etats-Unis suit depuis quelques années une partition que ne renierait pas la Russie. Car son opération de 2016 ne se limitait pas à la seule élection. « C'est bien plus que ça, expliquait en 2018 un expert cité par la commission sénatoriale chargée de faire la lumière sur cette opération, c'est une ingérence dans notre société, notre culture, notre conversation politique. » Vu l'état de la société américaine en 2020, une nouvelle opération d'envergure des trolls russes reviendrait à craquer une allumette dans un feu de forêt.

R. I.

CÔTE D'IVOIRE

Des observateurs internationaux pour la présidentielle du 31 octobre

L'ORGANISATION internationale de la francophonie (OIF) a annoncé qu'elle enverrait des observateurs internationaux en Côte d'Ivoire pour l'élection présidentielle du 31 octobre, ont rapporté mardi des médias.

«Nous déployons souvent des missions dans les processus électoraux en cours en Afrique, c'est dans ce cadre que la secrétaire générale de l'OIF (Louise Mushikiwabo) va déployer une mission d'information et de contact ici pour accompagner la Commission électorale indépendante (CEI) dans le processus en cours», a précisé Désiré Nyaruhirira, conseiller spécial de Mme Mushikiwabo.

Cette mission aura pour objectif d'apprécier et d'évaluer avec toutes les parties prenantes, à savoir la société civile, les acteurs politiques et les médias pour «voir comment est-ce qu'on peut avoir une élection libre, transparente et démocratique», a-t-il précisé au terme d'une séance de travail à Abidjan avec le président de la CEI, Ibrahime Kuibiert-Coulibaly.

«Ce sera une mission d'une dizaine de personnes, composée d'éminentes personnalités du monde francophone, dont des juristes et des experts électoraux», a encore dit M. Nyaruhirira. La Francophonie compte axer son appui à l'observation nationale du scrutin en appuyant la société civile et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDHCI). Pour le scrutin du 31 octobre, le Conseil constitutionnel ivoirien a retenu les dossiers de candidature du président sortant Alassane Ouattara (RHDP), d'Henri Konan Bédié (PDCI), de Pascal Affi N'Guessan (FPI) et de Bertin Kouadio Konan (indépendant).

Kuibiert-Coulibaly «m'a expliqué en long et en large l'état d'avancement des préparatifs, m'a assuré qu'il ne faut pas avoir d'inquiétudes, qu'il y aura une élection libre et transparente et qu'il est fin prêt pour le scrutin national du 31 octobre», a ajouté Désiré Nyaruhirira.

R. I.













JEUDI









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 **Série policière (2020 - France)** — TF1
Alice Nevers

20h05 **Magazine d'information** — France 2
Envoyé spécial

20h10 **Série dramatique (2019 - Etats-Unis)** — M6
9-1-1

20h00 **Série dramatique 2019** — CANAL+
Two Weeks to Live

20h00 **Cinéma - Film d'animation** — W9
Etats-Unis - 2013
La reine des neiges

19h55 **Cinéma - Film fantastique** — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2017
A Ghost Story

20h05 **Magazine de société** — 6ter
Familles extraordinaires

20h01 **Cinéma - Thriller** — CINE + PREMIER
Mea Culpa

21h00 **Magazine d'actualité** — C8
Balance ton post !

22h00 **Cinéma - Drame 2019** — CINE CINEMA
Les misérables

20h00 **Cinéma - Film fantastique** — CANAL+ family
Etats-Unis - 2019
Maléfique : le pouvoir du mal

20h00 **Cinéma - Comédie** — TMC
Hollywoo

20h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série humoristique (France)
Saison 1 - Épisode 5:
La Flamme

20h00 **Série dramatique (2019 - France)**
Saison 1 - Épisode 4:
Les sauvages

Idder Chaouch sort du coma. Daria, son épouse, met tout en oeuvre pour qu'il puisse rester au calme. Jasmine, sa fille, veut assurer son avenir politique. Elle demande au président du Sénat de venir rendre visite à son père afin de mettre un terme à la procédure d'empêchement.
Marion Ribheiro, qui était chargée de sa sécurité, apprend la nouvelle par l'un de ses collègues. De son côté, Fouad découvre que sa cousine Louna est liée à un groupuscule extrémiste.

18h10 **Saison 1 - Épisode 7:**
Série hospitalière (2018 - France)
Hippocrate

Epuisée après plusieurs nuits de garde, Chloé est victime d'un arrêt cardiaque au volant de sa voiture, sur le parking de l'hôpital.













VENDREDI









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 Téléréalité — TF1
Koh-Lanta

21h30 Série policière (2019 - France) — France 2
Les petits meurtres d'Agatha Christie

20h10 Série dramatique (2019 - Etats-Unis) — 6ter
Bull

20h10 Cinéma - Film fantastique — CANAL+
Le jardin secret

22h05 Magazine de société — W9
Enquête d'action

19h50 Cinéma - Thriller — CINE + FRISSON
Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2018
Les veuves

19h50 Série d'animation (2010 - Etats-Unis) — 6ter
Saison 23
Les Simpson

20h00 Cinéma - Film fantastique — CINE + PREMIER
Aquaman

20h15 Magazine de reportages — C8
Enquêtes paranormales

20h04 Cinéma - Thriller — CINE CINEMA
Greta

20h00 Cinéma - Comédie — CANAL+ family
Etats-Unis - 2005
Ma sorcière bien-aimée

20h15 Série policière (2010 - Etats-Unis) — TMC
Rizzoli & Isles

18h01 la chaine CANAL+ SERIES



Série policière (2020 - Allemagne)
Réalisé par Henk Handloegten , Tom Tykwer , Achim von Borries
Saison 3 - Épisode 4:
Babylon Berlin

Contre toute attente, Greta change sa déposition et accuse les communistes d'avoir commandité l'attentat contre le conseiller Brenda. Tristan Rot, l'époux de Betty Winter reste introuvable. Gereon apprend avec stupeur la mort de Tilly Brooks l'un des témoins oculaires. Le cadavre de la jeune danseuse a été découvert par Charlotte qui prend de plus en plus d'importance au sein de la brigade criminelle.

22h20 Série de suspense (2020 - Etats-Unis)
Saison 8 - Épisode 5: Chalk Two Down
Homeland

Après le crash de l'hélicoptère du président américain et de son escorte en Afghanistan, Saul est vivement critiqué par le vice-président qui était contre ce voyage. Une brigade de soldats de la base de Steedley est envoyé sur le lieu où se trouve les épaves afin de récupérer les premiers indices.

18h48
Série dramatique (2019 - France)
Saison 1 - Épisode 2: **Vernon Subutex**

AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL À ORAN

Des garanties pour préserver les deniers publics et lutter contre la corruption

LES QUOTIDIENS paraissant à Oran ont, dans leur édition du mercredi, relevé que le projet d'amendement de la Constitution, soumis au référendum ce 1er novembre, comporte des mécanismes et des garanties pour préserver les deniers publics et combattre la corruption.

Dans ce contexte, « El Djoumhouria, sous le titre la transparence consolide les principes de la bonne gouvernance », estime que « le projet d'amendement de la constitution permettra d'enrayer la corruption par l'imposition de la transparence à tous les niveaux. »

« Le projet de la nouvelle constitution a intégré le maximum de garanties dans ce domaine et définit des mécanismes pour combattre ce fléau et mettre fin à la saignée des deniers publics au niveau des entreprises et des institutions placées au service du citoyen », écrit le journal, qui a également consacré une page entière aux impressions et avis d'universitaires et juristes qui ont considéré que le projet constitue « une base solide pour moraliser l'action politique, bâtir une Algérie nouvelle et instituer une démocratie participative. »

De son côté, le journal « Ouest Tribune » a fait écho des déclarations de plusieurs animateurs de la campagne référendaire appelant les citoyens à votre en masse pour « consacrer la rupture. »

Le quotidien souligne que le projet d'amendement de la constitution permettra « l'instauration d'une réelle pratique démocratique qui consacre les libertés individuelles et collectives et permet de donner une nouvelle dynamique au mouvement associatif et même partisan », comme « il répondra sur le plan économique à la liberté d'entreprendre et à ce souci d'ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes désireux apporter une contribution solide au développement du pays. »

Pour sa part, le journal « Cap Ouest » a estimé que « la nouvelle constitution consolidera la notoriété de la politique étrangère de l'Algérie ». Dans ce contexte, il écrit que le projet de révision de la constitution a réaffirmé « les principes et les prises de position de l'Algérie qui ont forcé le respect du monde entier ainsi que « la solidarité du pays avec tous les peuples qui luttent pour la libération politique et économique, pour le droit à l'autodétermination et contre toute discrimination raciale. »

Enfin, le journal « Le Patriote » s'est intéressé à la visite à Bechar du Général de corps d'armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP qui a souligné, dans une allocution, que le référendum populaire du 1er novembre « constitue une étape importante, à travers laquelle le peuple algérien continuera à suivre, avec résolution et détermination, la voie de l'édification de l'Algérie nouvelle et concrétiser sa prospérité économique et sa renaissance socioculturelle. »

R.R

CONSTANTINE

Levée du gel sur la réhabilitation de 5 vieilles mosquées

Le gel a été levé sur les projets de réhabilitation de cinq vieilles mosquées de la ville de Constantine, a annoncé hier le wali, Ahmed Abdelhafid Saci.

Il s'agit des mosquées Sidi Lakhdar, Rebaine Cherif, Sidi Afane, Sidi El Katani et la zaouia Bachtarzi, a précisé le chef de l'exécutif local qui a mis l'accent sur l'importance de cette décision gouvernementale dans la revalorisation du patrimoine culturel et religieux de la ville du vieux rocher.

Des instructions ont été données pour l'élaboration de nouveaux cahiers des charges en vue de reprendre des travaux de réhabilitation de ces anciennes mosquées dans les meilleurs délais, a fait savoir le même responsable.

L'administration locale s'attèle actuellement à finaliser les procédures administratives nécessaires pour relancer les travaux de mise à niveau de ces infrastructures, mis à l'arrêt pour multiples raisons d'ordre technique et organisationnel surtout, a souligné le même responsable, précisant que des résiliations ont été notifiées aux entreprises qui étaient engagées dans le cadre de ces chantiers.

Le vide juridique dans le code des marchés publics concernant le cas des entreprises de restauration mixtes (bureaux d'études étrangers et nationaux) et la présence de ces monuments dans un secteur sauvegardé soumis à des règles particulières ont engendré l'arrêt des travaux dans plusieurs vieilles moquées concernées par des actions de réhabilitation, a-t-on précisé.



« Avant fin 2020 les entreprises devant se charger des travaux de réhabilitation des mosquées Sidi Lakhdar, Rebaine Chérif et la Zaouia Bachtarzi seront désignées », a encore souligné le wali qui a fait part de la « complexité » de cette opération qui intervient dans des conditions « difficiles » car les travaux de réhabilitation ont déjà été lancés par d'autres entreprises.

Les entreprises devant prendre en charge la réhabilitation des 2 autres mosquées à savoir Sidi Afane et Sidi Katani seront désignées « ultérieurement », a ajouté le même responsable, estimant « qu'il n'était pas simple de trouver des spécialistes en mesure de réussir des réhabilitations dans des infrastructures pareilles au design spécifique du point de vue architectural, et consolidation des infrastructures et superstructures également ».

Ces chantiers font partie d'un programme de réhabilitation de 11 mosquées et 8 zaouïas situées dans la vieille ville, décidé dans le cadre de l'évènement Constantine capitale 2015 de la culture arabe, a-t-on rappelé.

Le mois d'avril dernier, à l'occasion de la célébration de la Journée du Savoir (Yaoum El Ilm) le 16 avril de chaque année, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné la restauration de toutes les « vielles mosquées », à leur tête la Mosquée Sidi Lakhdar à Constantine où le Cheikh Abdelhamid Ben Badis donnait des cours de Tafsir (exégèse) et Hadith, a-t-on rappelé.

R.R

LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MARINE

Succès d'une expérience d'implantation de Posidonie à Oran

L'EXPÉRIENCE pilote de lutte contre la désertification marine, par l'implantation d'herbiers de Posidonie, menée par l'association écologique marine « Barbarous » au niveau de la baie des Andalouses (Oran), a donné de « très bons résultats », a-t-on appris auprès du Secrétaire général du ministère de la pêche et des produits halieutiques, Mohamed Bengrina.

L'herbier de Posidonie implanté sur un petit périmètre, dans une zone désertique de la baie des Andalouses, a transformé cette zone, devenu un habitat pour les espèces, a affirmé le même responsable, contacté par la presse, saluant au passage cette initiative, « appelée à être multipliée pour lutter contre la désertification marine ».

Pour sa part le secrétaire général de l'association marine « Barabarous », Amine Chkouri, a affirmé, avec des images à l'appui, que le projet « Bio-kais » qui consistait à réaliser un habitat marin productif par l'implantation d'herbiers de Posidonie dans des déserts marins situés au niveau de la côte Oranaise, ont donné des résultats « plus que probants ».

« Nous avons tenté l'expérience, une première en Algérie, sans être complètement certains des résultats », a confié M. Chakouri, ajoutant qu'onze mois après le début du projet, les plongeurs ont pu constater que les résultats ont dépassé les attentes.

Cette petite oasis marine a drainé une vingtaine d'espèces visibles, mais l'évaluation effective de l'expérience se fera prochainement avec l'appui scientifique des spécialistes de l'université d'Oran, partenaire dans le projet, a-t-il fait savoir.

Ces prairies sous-marines sont considérées comme un habitat idéal pour les alevins, au point où certaines sont considérées comme de véritables écloseries. Toutefois, les herbiers de Posidonie auraient perdu près de 30% de leur surface en Méditerranée, a-t-on expliqué.

La plantation des herbiers de Posidonie, tout comme la création de récifs artificiels, est considérée comme un excellent moyen pour lutter contre la désertification sous-marine et la création d'habitats pour les espèces marines.

L'association « Barbarous », impliquée dans plusieurs missions écologiques, comme le renflouage des filets fantômes et la création de récifs artificiels, rencontre toutefois des difficultés sur le terrain depuis quelque temps, à cause des restrictions imposées sur le transport des bateaux plaisanciers.

R.R

RENTRÉE SCOLAIRE À OUARGLA

Lancement de nouveaux projets de structures éducatives

LA RENTRÉE scolaire pour le palier primaire au titre de la nouvelle saison 2020/2021, dont le coup d'envoi a été donné hier, a été marquée par le lancement à Ouargla de nouveaux projets de structures éducatives, tous paliers confondus, a-t-on appris des responsables locaux du secteur de l'Education.

Ces projets, lancés par les autorités de la wilaya, consistent en trois collèges « base-7 », sis à la cité En-Nasr et au quartier Ifri au chef-lieu de wilaya et à Goug dans la wilaya déléguée de Touggourt, en plus de deux lycées à Ain El-Beida et à Goug, de capacités respectives de 800 et 600 places, dotés chacun d'une cantine servant 200 repas, a précisé le directeur de l'éducation de la wilaya d'Ouargla. Le secteur a été également renforcé de huit groupements scolaires à Ouargla, El-Alia, Témacine et Touggourt, et neuf cantines scolaires auxquels s'ajouteront 21 autres en cours de réalisation, a indiqué M. Rabah Riyah. Ces nouvelles installations sont appelées à combler le déficit accusé et contribuer à l'atténuation du sur-effectif auquel est confronté le secteur qui a adopté, pour cela, et depuis plusieurs années, le système de la double vacation, notamment au niveau des structures scolaires situées dans les nouvelles zones d'expansion urbaine, a-t-il souligné. S'agissant de l'encadrement pédagogique, il est fait état de l'ouverture de 201 nouveaux postes pour les trois paliers, en recourant aux listes de réserve et aux promus de l'école nationale supérieure d'Ouargla.

Un total de 205.621 élèves, dont 64.554 nouveaux inscrits, doivent cette année rejoindre progressivement les établissements scolaires, répartis sur 341 écoles primaires, 117 établissements du moyen et 50 lycées, encadrés par 9.716 enseignants. Selon le directeur de l'Education, cette nouvelle rentrée s'est effectuée à travers les différents établissements dans le strict respect du protocole sanitaire et des mesures préventives contre la pandémie du Coronavirus, en sus de l'adoption du système de découpage pédagogique en sous-groupes de 20 élèves, le port de bavettes, l'utilisation du gel hydro-alcoolique et le respect de la distanciation physique.

S'exprimant lors de la cérémonie de coup d'envoi de la rentrée scolaire, lancée depuis l'école « Moudjahid Ali Benkerane » à la cité En-Nasr, le wali de Ouargla, M. Aboubakr Seddik Boucetta a appelé les parents d'élèves à respecter les mesures préventives pour préserver la santé des élèves, en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle de pandémie du Covid-19, et assurer le bon déroulement de la saison scolaire.

R.R

COORDINATION SYNDICALE DES MUSICIENS D'ALGER

Priorité au statut de l'artiste

Constituée début octobre, la nouvelle Coordination syndicale des musiciens de la wilaya d'Alger – affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens – fait du projet de statut de l'artiste son principal objectif.

Lors d'une conférence de presse, animée ce mardi 20 octobre au siège de l'Union de wilaya d'Alger de l'UGTA en présence de son secrétaire général, Idir Boukabous, les membres du Conseil de la Coordination syndicale des musiciens de la wilaya d'Alger ont tous insisté sur la nécessité d'aller vers l'élaboration d'un statut de l'artiste. Bien sûr, ce projet, considéré comme un grand chantier, concerne toutes les disciplines artistiques. Par conséquent, ce nouveau syndicat se présente comme un partenaire avec les autres catégories d'artistes auprès des instances de l'Etat et de la tutelle, notamment le Conseil national des arts et des lettres et l'Office national des droits d'auteur et droits voisins. Pour le violoniste Kheireddine M'Kachiche, secrétaire général de ce syndicat, il est impératif de « revaloriser l'image de l'artiste » tout en prenant en charge sa condition, notamment sa couverture sociale.



D'autant que le musicien algérien est de tous les combats dans l'histoire du pays. Ce syndicat jouit déjà de quelque 300 adhérents, il souhaite devenir un modèle pour tous les musiciens en Algérie et même pour tous les artistes. Il compte poursuivre le recensement et sensibiliser le musicien à la nécessité de s'organiser. Première du genre à rassembler les musiciens dans une organisation, cette Coordination œuvre pour la réhabilitation du musicien professionnel en se donnant les moyens. Pour ce faire, elle espère acquérir un siège où elle élit domicile, afin de mieux prendre en charge son programme de travail, sa plate-forme de revendications et sa feuille de route. Un programme qui contribuera, avant tout, à doter le musicien d'une couverture sociale et d'un statut, sachant aussi que ce dernier est partie prenante de plusieurs autres disciplines comme le cinéma et le théâtre. Aussi, la question du marché de l'art sera abordée lors de cette rencontre avec la presse. Pour les intervenants, ce marché ne peut pas se limiter aux arts plastiques.

Il concerne également la musique, à l'exemple du Womex – World Music Expo – en Europe ou de Visa for Music au Maroc. Autant d'espaces pour le soutien et le développement de la musique qui sont les bienvenus, afin de contribuer aussi à l'amélioration de la condition des artistes. Après avoir constaté les graves conséquences de la crise sanitaire sur la condition sociale du musicien, celles aussi de la politique d'austérité dans le secteur culturel, les fondateurs de la Coordination syndicale des musiciens de la wilaya d'Alger se sont résolus à prendre en charge effectivement les questions relatives aux musiciens professionnels et à leur carrière.

Mohamed Rediane

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Vers un Centre algérien du cinéma

LE PASSAGE d'une activité cinématographique à une véritable industrie passe par la création d'un Centre algérien du cinéma regroupant toutes les activités de gestion du secteur.

Dans un entretien à l'APS, Bechri Youcef Sehairi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Culture et des Arts, chargé de l'industrie cinématographique et de la production culturelle, a expliqué que le projet du Centre algérien du cinéma était « actuellement à l'étude », ajoutant que cet établissement est conçu pour « regrouper les activités de gestion de l'industrie cinématographique ». La création de ce centre est une étape importante pour la gestion du secteur, estime-t-il, jugeant que les missions et prérogatives des entreprises existantes, à l'image du Centre algérien pour le développement du cinéma (Cadc) ou du Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (Cnca) se « rejoignent souvent ». Sur le plan de la législation, le secrétaire d'Etat a évoqué la révision entamée récemment de la loi sur le cinéma et l'audiovisuel estimant que ce cadre juridique « ne convient plus aux réalités du métier ». Youcef Sehairi a également rappelé que le ministère de la Culture et des Arts étudie de nombreux dossiers à même de redynamiser l'industrie cinématographique algérienne et de régler les problématiques soulevées par les professionnels du secteur à l'instar de la formation et du statut de l'artiste et devrait être « à l'ordre du jour du ministère dans les prochaines semaines ». S'agissant des professionnels du cinéma, le secrétaire d'Etat a évoqué un prochain accord entre les ministère de la Culture et des Arts et celui des Finances pour émettre une carte professionnelle à l'adresse des techniciens et professionnels du cinéma pour que ces derniers puisse bénéficier « d'une couverture sociale et de facilitation dans les domaines de la production ». Abordant la production cinématographique, Youcef Sehairi a insisté sur l'importance « d'ouvrir le champ aux producteurs étrangers » pour faire de l'Algérie une destination des réalisateurs et producteurs, ce qui sera également une occasion de « promouvoir l'image de l'Algérie et son potentiel cinématographique mais aussi pour le transfert des connaissances et expériences dans ce domaine ». Interrogé sur le dossier des salles de cinéma, le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie cinématographique et de la production culturelle a indiqué que 81 salles étaient sous tutelle du ministère de la Culture et des Arts, dont 25 ouvertes au public, alors que 251 autres salles appartiennent aux communes.



Des réunions entre les deux départements ont abouti à la possibilité de récupération des salles fermées par le ministère de la Culture et des Arts, a-t-il indiqué, précisant que l'implication des opérateurs privés dans la gestion des salles était à l'étude. Ces dernières années, le secteur du cinéma vit une situation des plus complexes due particulièrement à la baisse de la production, à l'absence quasi totale de salles de projection opérationnelles, à la faiblesse de la distribution et de la formation, selon des observateurs.

APS

AGENDA

HOMMAGE Exposition Pierre Soulages, 100 ans de Tahar Bellal. Institut français d'Alger du jeudi 22 octobre au samedi 26 décembre. L'artiste propose une lecture subjective de l'œuvre de Soulages.

LANGUE XXe Semaine de la langue italienne dans le monde jusqu' au dimanche 25 octobre autour du thème L'italien entre parole et image. Célébration par des activités autour des formes expressives : l'image, les graffitis, les bandes dessinées, les romans graphiques, des éditions pour enfants et adolescents.

FILM Janitou (Algérie, Allemagne, documentaire, 81', 2020) de Amine Hattou. Le samedi 24 octobre. 14h &18h. Institut français d'Alger (sur réservation). Algérie, fin des années 80, un film de Bollywood est devenu une sensation inattendue …

ECRIVAIN Rachid Mimouni, une autorité intellectuelle positive (épisode 4) par Benaouda Lebdai, professeur des Universités spécialiste de littératures coloniales et postcoloniales. Jusqu' au vendredi 30 octobre en ligne : youtube.com/watch?v=7bbwW9CPt50 Les multiples facettes d'un talent fauché en pleine maturité créatrice, à un moment où l'Algérie a tant besoin de ses intellectuels et de ses démocrates.

CHANTEUR Khaled le chanteur raï revisité. Du dimanche 25 octobre au lundi 30 novembre en ligne. Dans les années 1990, il devient le chanteur algérien le plus célèbre avec Didi, Aïcha, C'est la vie. »...https://www.youtube.com/watch?v=5dWeeUIZFgA

GALERIE Diwaniya galerie. Cheraga-Alger. Exposition Massarat jusqu'au mercredi 13 janvier 2021. Avec Lulwah Al Homoud d'Arabie Saoudite, Mohamed Ibrahim El Masry et Mohamed Abou El Naga d'Egypte, Ghada Zoughby du Liban, Rashid Diab du Soudan, Mohamed Al Ameri de Jordanie, Shadi Talaei d'Iran, Thilleli Rahmoun et Rachida Azdaou d'Algérie.

LIVRE Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli, un livre du professeur Mostefa Khiati, éditions Ac com. 120 pages sur Ali Rédha El-Jazaïri (1820-1876), écrivain, chef militaire, médiateur et gouverneur de Tripoli sous l'empire ottoman, et sur la vie de son père Hamdane Ben Othman Khodja (1773-1842), écrivain et conseiller à la Santé auprès de la Sublime Porte.

SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index d'Alger sur Youtube : Douwari (mon douar, 04 : 37) ; Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise de Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Chanson Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Avec les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika. Espace dédié aux activités des artistes algériens.

GALERIE Ouverture d'un nouvel espace d'art à Oran : L'Atelier 31 par l'artiste Mouna Bennamani. Expositions et animation d'ateliers.



Cristiano Ronaldo pose en costume Louis Vuitton et s'attire les railleries de ses partenaires

Une photo de Cristiano Ronaldo arborant une chemise hawaïenne et un short Louis Vuitton a provoqué des railleries de la part de ses partenaires.

Comptant parmi les «icônes du style» du football, l'attaquant de la Juventus Cristiano Ronaldo a posté sur sa page Instagram une photo de lui vêtu d'un costume d'un design un peu particulier:

En effet, le Portugais arbore une chemise hawaïenne et un short Louis Vuitton qui coûtent 720 et 650 euros respectivement.
Or, les anciens et actuels partenaires de Ronaldo ne semblent pas avoir trop apprécié son nouveau look:
dans les commentaires, Claudio Marchisio a posté plusieurs émoticônes comme «rire aux éclats», alors que Leonardo Bonucci a choisi un facepalm accompagné d'un seul mot: «Incroyable». «Bon style, je n'en suis pas sûr», a pour sa part commenté Mehdi Benatia.
«On commence le weekend avec de bonnes ondes et un bon style», a écrit le joueur en légende de l'image.

En effet, le Portugais arbore une chemise hawaïenne et un short Louis Vuitton qui coûtent 720 et 650 euros respectivement.
Or, les anciens et actuels partenaires de Ronaldo ne semblent pas avoir trop apprécié son nouveau look:
dans les commentaires, Claudio Marchisio a posté plusieurs émoticônes comme «rire aux éclats», alors que Leonardo Bonucci a choisi un facepalm accompagné d'un seul mot: «Incroyable». «Bon style, je n'en suis pas sûr», a pour sa part commenté Mehdi Benatia.

Le co-fondateur de Nike voulait appeler la marque « Dimension 6 » !

NIKE a été fondée avec seulement 1 200 dollars dans la banque. L'entreprise a été créée par Bill Bowerman, un entraîneur d'athlétisme, et Phil Knight, un coureur de demi-fond de Portland qui était inscrit à l'Université de l'Oregon. À l'origine, Knight voulait appeler l'entreprise « Dimension 6 », mais Bowerman ne voulait pas de ce nom.
Le nom Nike vient de la déesse grecque de la victoire, et se prononce « ny'-kee ». Et c'est le premier employé de Nike, Jeff Johnson, qui est à l'origine de ce nom. L'entreprise est officiellement devenue Nike Inc en 1971. Savez-vous également que la créatrice du logo de Nike, le fameux swoosh, a été payée seulement 35 dollars pour sa conception !



UNE FACTURE DE PRÈS D'1,4 MILLION D'EUROS POUR 27 TESLA, ALORS QU'IL N'EN VOULAIT QU'UNE

UN BUG a failli coûter une fortune à un Allemand qui tentait de passer une commande sur le site de Tesla. Ainsi, au lieu d'une seule voiture, il s'est retrouvé avec 27 exemplaires dans le panier virtuel à cause d'une erreur du système.
Une facture d'1,4 million d'euros lui a été présentée, pour des frais d'annulation s'élevant à 2.600 euros.
Souhaitant profiter d'une réduction proposée par l'État allemand pour l'achat d'une voiture électrique, un résident de ce pays et son père ont décidé de s'acheter une Tesla Model 3.

Sauf qu'un bug sur le site du constructeur automobile californien a généré d'improbables problèmes, raconte ce client allemand sur le forum Reddit.
En effet, à cause de cette erreur du site, l'homme a passé 27 fois sa commande, chaque unité coûtant 50.000 euros.
Ainsi, l'Allemand a reçu une facture s'élevant à près de 1,4 million d'euros.

Des frais d'annulation à 2.600 euros?



Selon les règles du constructeur automobile, l'annulation de chacune des 27 de commandes coûte 270 euros. Ainsi, le client devait débourser à la compagnie un total de 2.600 euros. Cependant, Tesla a réglé la situation en annulant toutes les commandes sans frais. L'Allemand ne recevra finalement qu'une seule berline.
Comme le précise Capital, d'autres clients de Tesla auraient rencontré les mêmes problèmes ce jour-là.

Un «démon de la mer» échoué ravit une fillette de 5 ans



LORS D'UNE JOURNÉE passée à la plage dans le nord du Pays de Galles, une fille de cinq ans a fait une découverte en provenance des profondeurs maritimes. Une immense méduse surnommée «démon de la mer», échouée sur le littoral.
Dom et sa fille Eryn ont vécu un dimanche mouvementé à Colwyn Bay Beach, dans le nord du Pays de Galles.
Le 21 juin, leur attention a été attirée par une créature de grande taille qui s'est révélée être une méduse échouée, raconte le Mirror qui a publié des images.
L'animal, surnommé le «démon de la mer», toujours en vie, attendait la marée haute.
«Je n'ai jamais vu une méduse aussi grosse auparavant, c'était vraiment assez étonnant», a déclaré le père au Mirror. «Eryn ne savait pas ce que c'était au début, alors j'ai expliqué et elle était vraiment heureuse d'avoir sa photo avec. Tous ceux qui ont vu la photo en ont été stupéfaits, ma femme ne pouvait pas le croire», poursuit-il.
La méduse mesurait 1,8 mètre. Le plus gros spécimen a été enregistré au large des côtes du Massachusetts, en 1865, avec un diamètre 2,1 mètres.Ces «démons de la mer» sont communs sur la côte britannique pendant l'été.

Il «combat» un requin à mains nues

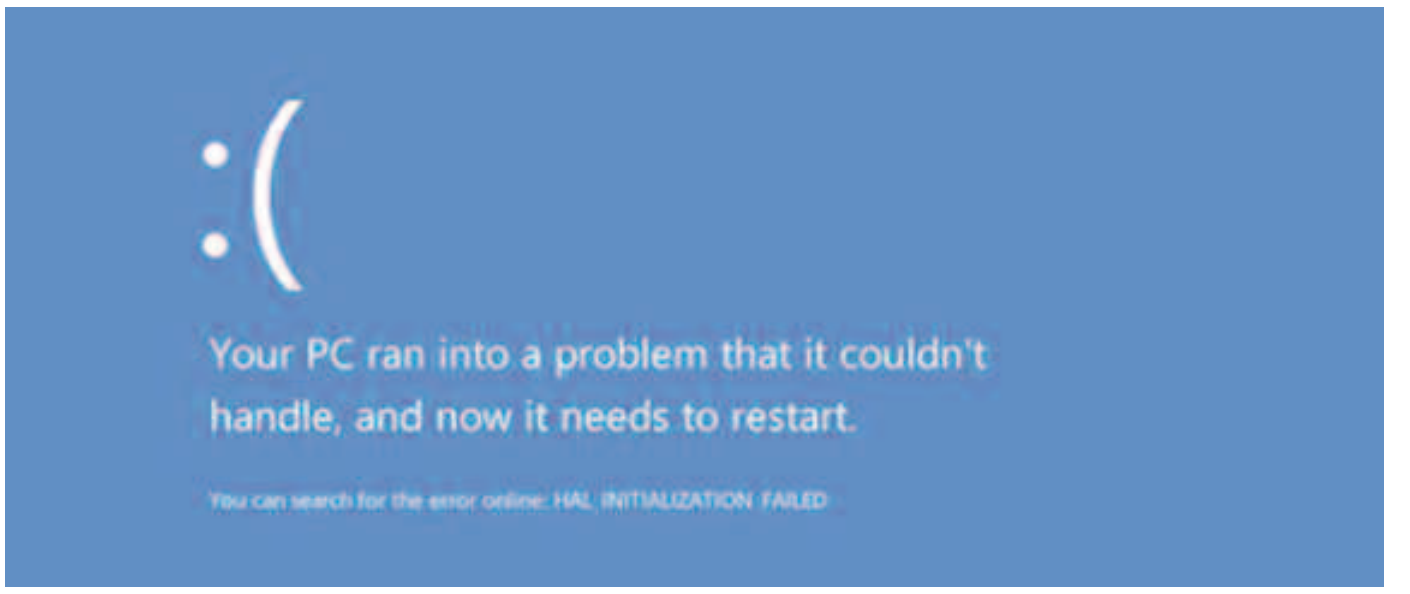
UN HOMME dans un parc du Delaware a été filmé en train de «combattre» un requin. La vidéo de la scène, postée sur Facebook, a soulevé la controverse. En effet, il ne s'agit pas d'une scène de capture mais de libération du squale.
S'occuper d'un requin à mains nues? Une vidéo impressionnante montrant la scène d'une rencontre entre un homme et un requin, postée sur la page Facebook de Rachael Foster, a récemment fait le buzz aux États-Unis. Au premier abord, il semble que l'homme est en train de «combattre» le squale à mains nues. Pourtant, comme l'a ensuite précisé l'auteure des images, en réalité il était en train de retirer un hameçon de la bouche du requin pour le libérer.
Le spectacle impressionnant s'est produit au cap Henlopen, un parc national dans le Delaware.



Le jeu vidéo d'action-aventure Grand Theft Auto V communément appelé GTA 5 a rapporté plus d'argent que tout autre produit de divertissement de l'histoire à ses développeurs de Rockstar Games, bien plus que Titanic, Avatar ou encore Thriller de Michael Jackson.

Lenovo ThinkPad : les BSOD ou la sécurité, il faut choisir

Sécurité : Les utilisateurs de ThinkPad Lenovo peuvent désactiver une fonction de sécurité de Windows 10 pour éviter les crashs de type BSOD, mais Microsoft déconseille cette méthode aux utilisateurs.



Microsoft a finalement publié un document d'aide détaillant une solution pour un bug causé par l'installation du Patch Tuesday d'août 2020 pour Windows 10 version 2004. Cette mise à jour provoque des écrans bleus (BSOD, ou "Blue Screen of Death") sur les nouveaux ThinkPad Lenovo et rend inutilisable la connexion biométrique via Windows Hello.

UN PROBLÈME QUI TOUCHE LES APPAREILS LENOVO

Le problème a été signalé peu après la mise à jour cumulative d'août, KB566782. Cependant, Microsoft a remarqué que le problème est en fait apparu dans la version preview du 31 juillet 2020, KB4568831 (OS Build 19041.423).

Lenovo a proposé une solution de contournement qui consiste à désactiver le paramètre "Enhanced Windows Biometric Security" dans la configuration du BIOS, dans la section des paramètres de sécurité et de virtualisation.

Le problème se produit lorsque l'application Vantage de Lenovo, utilisée pour la mise à jour des pilotes de matériel, tente d'utiliser le moteur de gestion Intel pour s'interfacer avec le micrologiciel, et est bloqué par le réglage du BIOS de la mise à jour de sécurité.

UNE SOLUTION DE CONTOURNEMENT DANGEREUSE

Microsoft vient de publier un récapitulatif détaillé du bug, de ses symptômes, de sa cause et de son contournement.

La solution est similaire à celle proposée par Lenovo, mais comporte un avertissement de sécurité sévère.

Le géant américain explique également comment Lenovo Vantage contourne les contrôles de sécurité de Windows.

Il est donc maintenant possible pour les utilisateurs de résoudre leurs problèmes de BSOD, mais en mettant en danger leurs ordinateurs, selon Microsoft, s'ils décident de mettre en œuvre cette solution de contournement. La solution de contournement proposée affecte également certaines des dernières fonctionnalités de sécurité de Microsoft pour Windows 10, telles que "Hypervisor Code Integrity", qui permet de protéger l'OS des drivers malveillants, ainsi que "Windows Defender Credential Guard". « Cette solution peut rendre un ordinateur ou un réseau plus vulnérable aux attaques d'utilisateurs ou de logiciels malveillants, comme des virus. Nous ne recommandons pas cette solution, mais nous fournissons ces informations afin que vous puissiez l'appliquer en connaissance de cause. Utilisez cette solution de contournement à vos risques et périls », avertit Microsoft.

MICROSOFT ET LENOVO TRAVAILLENT ENSEMBLE À UNE SOLUTION

Microsoft explique que les appareils disposant de la preview du 31 juillet 2020, KB4568831 (OS Build 19041.423) ou des mises à jour ultérieures « limitent la manière dont les processus peuvent accéder à l'espace de configuration des périphériques PCI (peripheral component interconnect) si une table ACPI Secure Devices (SDEV) est présente, et si une sécurité basée sur la virtualisation (VBS) est en cours d'exécution ».

« Les processus qui doivent accéder à l'espace de configuration des périphériques PCI doivent utiliser des mécanismes officiellement pris en charge », ajoute Microsoft. Ces nouvelles restrictions visent à empêcher les processus malveillants de modifier l'espace de configuration des dispositifs sécurisés, tels que les périphériques.

Windows interdit aux pilotes de modifier l'espace de configuration de ces appareils pour ses propres interfaces de bus.

« Si un processus tente d'accéder à l'espace de configuration PCI d'une manière non prise en charge (par exemple en analysant la table MCFG et en mappant l'espace de configuration à la mémoire virtuelle), Windows refuse l'accès au processus et génère une erreur Stop », détaille Microsoft.

« Lorsque le logiciel Lenovo Vantage fonctionne, certaines versions peuvent essayer d'accéder à l'espace de configuration des périphériques PCI sans être prises en charge. Cette action provoque une erreur Stop ». La bonne nouvelle pour les utilisateurs de ThinkPad concernés est que Microsoft et Lenovo travaillent ensemble sur une solution.

Cependant, Microsoft n'a pas encore annoncé quand le correctif sera disponible. Les codes d'erreur que les utilisateurs concernés peuvent voir sont : "SYSTEM_THREAD_EXCEPTION_NOT_HANDLED" dans l'écran de message d'erreur "Stop", et "0xc0000005 Access Denied" dans les fichiers de vidage de mémoire et autres journaux. Le processus associé est ldiagio.sys.

Mozilla lance une extension pour percer les secrets de l'algorithme de YouTube

Mozilla lance une extension pour percer les secrets de l'algorithme de YouTube

LA FONDATION MOZILLA cherche depuis longtemps à percer les mystères de l'algorithme de recommandation de YouTube. La maison mère de Firefox vient de lancer un nouvel outil qui devrait l'aider dans cette quête.

Des vidéos de chats mignons aux recettes de pain au levain : parfois, on a l'impression que l'algorithme qui se cache derrière les recommandations de YouTube connaît mieux l'utilisateur que lui-même. Combien de fois avez-vous passé d'innombrables heures à cliquer sur la prochaine vidéo proposée, en vous promettant chaque fois que celle-ci serait la dernière ? Il arrive toutefois que l'algorithme du géant américain conduise le spectateur négligent vers des vidéos qu'il n'aurait jamais souhaité visionner.

Pour avoir une idée de la fréquence et de la manière dont cela se produit, la Fondation Mozilla a lancé une nouvelle extension de son navigateur Firefox, qui permet aux utilisateurs de prendre des mesures lorsqu'on leur recommande des vidéos sur YouTube qu'ils souhaitent ensuite ne pas avoir regardées. Baptisée "RegretsReporter", cette extension fournit un outil pour signaler ce que Mozilla appelle "YouTube Regrets" – cette vidéo qui brouille le système de recommandation et conduit le spectateur sur une voie bizarre.

Depuis un an maintenant, Mozilla collecte des exemples de regrets des utilisateurs de YouTube, afin de tenter de faire la lumière sur les conséquences que peut avoir l'algorithme de recommandation de la plateforme.

Des recommandations toujours plus radicales

Selon l'organisme à but non lucratif, l'IA de recommandation de YouTube est l'un des plus puissants curateurs sur internet. YouTube est le deuxième site web le plus visité au monde, et son moteur de recommandation basé sur l'IA gère 70 % du temps total de consultation du site. « Il n'est pas exagéré de dire que YouTube influence de manière significative la prise de conscience et la compréhension du public sur les questions clés à travers le monde », affirme Mozilla.

Les recherches menées par les équipes de Mozilla lors de l'élection présidentielle américaine de 2016 ont pourtant conclu que l'algorithme de YouTube poussait effectivement les utilisateurs à regarder des vidéos toujours plus radicales. Cela l'a incité à créer "AlgoTransparency", un site web qui tente de découvrir quelles vidéos sont les plus susceptibles d'être promues sur YouTube lorsqu'elles sont alimentées par certains termes. A l'approche des élections américaines de 2020 et avec la prolifération des théories de conspiration autour de la pandémie actuelle, l'organisation espère que son extension fournira des données permettant de mieux comprendre l'algorithme de recommandation de YouTube.

Les utilisateurs peuvent signaler un regret Youtube via RegretsReporter, et expliquer comment ils sont arrivés à une vidéo. L'extension enverra également des données sur le temps de navigation sur YouTube afin d'estimer la fréquence à laquelle les spectateurs sont dirigés vers des contenus inappropriés.

Un algorithme inchangé

Pour rappel, YouTube a déjà reconnu des problèmes avec son algorithme de recommandation dans le passé. La plateforme est en mesure de supprimer les vidéos qui violent ses politiques, mais des problèmes surgissent lorsqu'il s'agit de gérer les contenus dits "limites" : des vidéos qui frôlent les politiques de YouTube, mais qui ne franchissent pas tout à fait la limite.

L'année dernière, YouTube a promis d'apporter des modifications. « Nous commencerons à réduire les recommandations de contenus "borderline" et de contenus qui pourraient désinformer les utilisateurs de manière nuisible – comme les vidéos faisant la promotion d'un faux remède miracle pour une maladie grave, prétendant que la terre est plate, ou faisant des déclarations ouvertement fausses sur des événements historiques comme le 11 septembre », promettait la société.

Celle-ci a donc lancé plus de 30 changements de politique pour réduire les recommandations de contenu "limite". Selon la plateforme, ces mises à jour du système ont montré une baisse moyenne de 70 % du temps de visionnage des vidéos jugées "borderline". « L'algorithme est toujours le même », relève-t-on tout de même du côté de Mozilla. « C'est juste le type de contenu considéré comme nuisible qui a changé. Nous n'avons toujours pas de transparence sur ce que fait réellement l'algorithme. Donc c'est toujours un problème – nous n'avons aucune idée de ce qui est recommandé. » A l'extension maison de percer les mystères de l'algorithme de YouTube.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

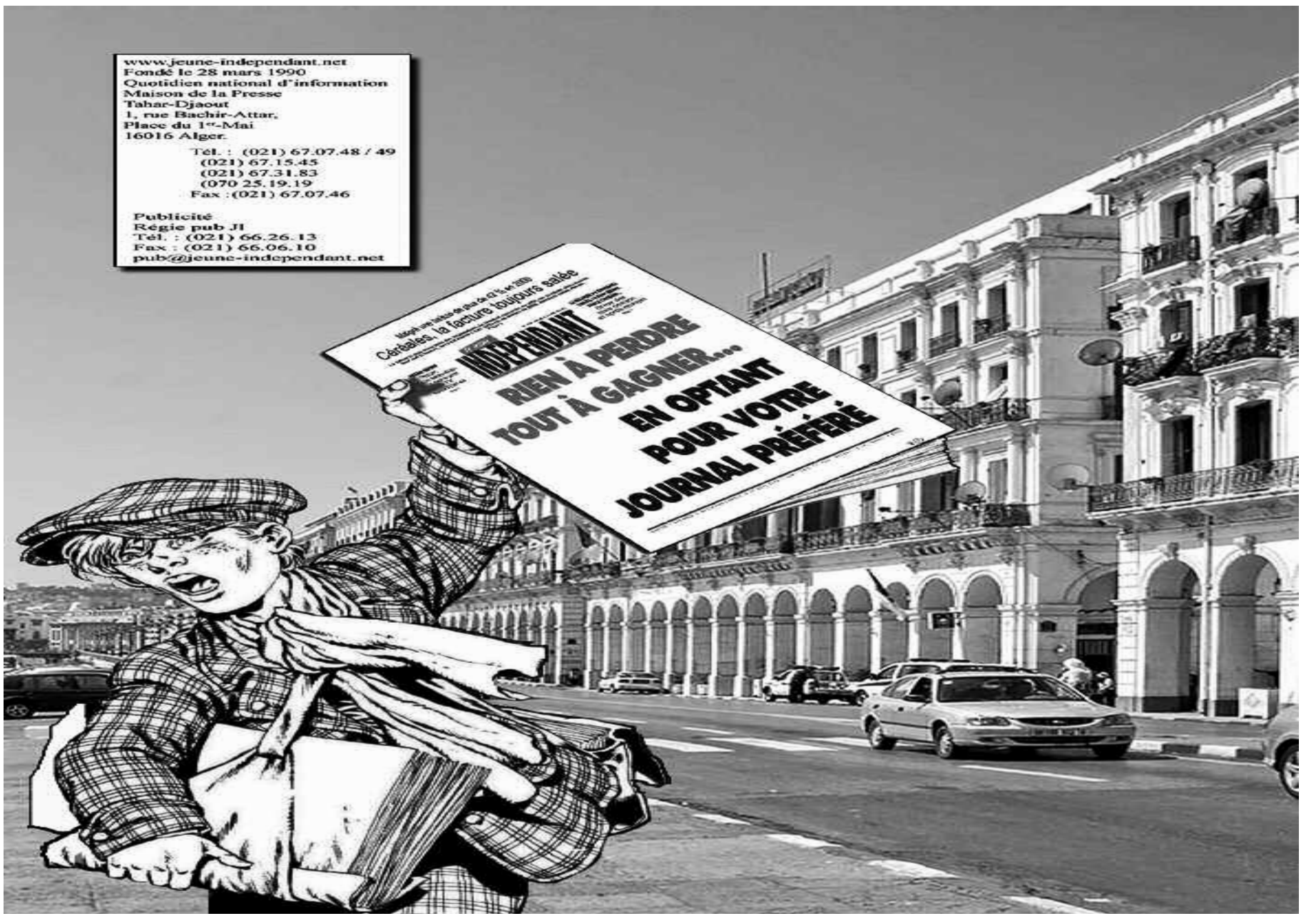
*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Anniversaire

Joyeux anniversaire ***Yasmina !***
Une année de plus, une difficulté supplémentaire pour souffler les bougies. Heureusement, tu peux compter sur tes amis les plus fidèles pour t'aider à surmonter cette terrible épreuve ! Joyeux anniversaire !
La jeunesse, c'est dans la tête, et pour cela je sais bien que tu as prévu de rester éternellement jeune...

Ton frère Farid





www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

TIRAGE
3500 exemplaires

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36
• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2020

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

LFP- CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1 :

Vers un championnat à deux groupes

Elle court la rumeur, et tout porte à croire que l'on va droit vers l'option d'un championnat de Ligue 1 à deux groupes et dont le coup d'envoi devrait être donné le 28 novembre.

Le regain de la pandémie de coronavirus dans le pays risque tout simplement de chambouler les plans des responsables du football national. Cela se passe au moment où tout le monde s'interroge sur les capacités de la LFP, l'organe qui gère l'épreuve de l'élite, à terminer le championnat dans les délais, surtout après le changement du système de la compétition ayant conduit à l'augmentation du nombre des clubs de l'élite à 20 au lieu de 16 comme ce fut le cas lors des précédentes années. Face à cette problématique de taille, on croit savoir que la Fédération algérienne de football a saisi la Ligue de football professionnel dans le but de changer éventuellement le système de compétition du championnat de Ligue 1 de la saison 2020-2021.Le championnat de la nouvelle saison se déroulera avec 20 clubs et démarrera en retard. En d'autres termes, il sera difficile de le terminer le mois de mai prochain, surtout que cette saison verra le déroulement des matches de l'équipe nationale pour la qualification à la CAN-2022 ainsi qu'au Mondial de la même année. À tout cela, il faudra prendre en compte la participation des clubs algériens aux différentes compétitions africaines. Selon une source de la LFP, la FAF est persuadée qu'il sera impossible de terminer le championnat dans les délais impartis. De ce fait, la première instance footballistique en Algérie a proposé à la LFP un championnat de Ligue 1 à deux groupes de 10 clubs chacun. À la fin de la saison, les quatre premiers clubs des deux groupes s'affronteront sous formes d'éliminations directes afin de désigner le champion et les quatre clubs qui participeront aux compétitions de la CAF et éventuellement la Coupe arabe. Cette option est antiréglementaire, estiment les observateurs, quand on sait que le changement de compétition doit être annoncé une saison à l'avance et non à la veille du début de la saison. Cependant, elle devrait arranger les affaires des clubs, même si leurs présidents avaient eux-mêmes insisté au départ à jouer 38 journées au lieu d'opter pour un championnat à deux groupes. Les contraintes financières énormes face auxquelles sont confrontés ces présidents, contraints aussi de faire face aux dépenses supplémentaires liées au protocole sanitaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie, leur a donné désormais matière à réfléchir. Un état à fait qui les pousse de faire machine arrière et devenir eux-mêmes les premiers défenseurs de l'option du championnat à deux groupes.



MC Oran : nouveau délai accordé pour compléter le dossier de daemande de la licence professionnelle

LA DIRECTION du MC Oran s'est vu accorder un dernier délai de deux semaines pour compléter son dossier de demande de licence professionnelle auprès de la Direction de contrôle et de gestion des finances (DCGF) relevant de la Fédération algérienne de football (FAF), a-t-on appris mardi de ce club de Ligue 1. N'ayant pas réussi à compléter le dossier lors du rendez-vous de dimanche après l'avoir déposé une première fois le 8 octobre, le président du MCO, Tayeb Mahiaoui, a obtenu l'accord de la DCGF, que dirige Réda Abdouche, pour reporter à nouveau l'échéance, a-t-on précisé de même source. Depuis sa désignation à la tête de la Société sportive par actions (SSPA) du MCO en août dernier, un poste resté vacant depuis la démission d'Ahmed Belhadj en juin 2019, Mahiaoui a entamé une course contre la montre pour se soumettre aux nouvelles règles érigées par la FAF pour l'obtention de la licence du club professionnel. Le boss oranais bute néanmoins sur l'indisponibilité des bilans financiers des présidents qui se sont succédé ces dernières années à la tête de la SSPA du club phare de la capitale de l'Ouest. L'organisation, dans les plus brefs délais, d'une assemblée générale des actionnaires est plus qu'indispensable pour approuver les bilans en question qui sont en phase de préparation, informe-t-on encore. Outre cette mesure, le dossier réclamé par la DCGF, qui comporte en tout 19 documents, exige de la direction du MCO la signature d'une convention avec son homologue du Club sportif amateur (CSA), détenteur du sigle et des couleurs. Ce dernier, que présidait Mahiaoui avant sa désignation aux commandes de la SSPA, est censé organiser à son tour ses assemblées ordinaire et élective pour permettre la signature de la convention en question, souligne-t-on. Sur un autre plan, l'équipe première du MCO, sous la houlette de son nouvel entraîneur le Français Bernard Casoni, a reporté à samedi prochain l'entame de son stage d'intersaison à Tlemcen. Mais avant de se rendre dans la ville des "Zianides", les "Hamraoua" disputeront vendredi leur premier match amical dans le cadre de leurs préparatifs pour la nouvelle saison, face à la sélection nationale de la police au stade Ahmed-Zabana d'Oran.

CAN-2021: ZDRAVKO LOGARUSIC (SELECTIONNEUR ZIMBABWÉ):

«Nous ne craignons pas l'Algérie»

LE SÉLECTIONNEUR national du Zimbabwe, Zdravko Logarusic, entièrement satisfait de la progression de son équipe au cours des dernières semaines, a assuré dans une déclaration à la presse qu'il "ne craint pas d'affronter l'Algérie" au mois de novembre prochain, dans le cadre des 3e et 4e journées de qualifications à la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2021)."Il ne fait aucun doute que la sélection algérienne soit une bonne équipe. Ils sont d'ailleurs champions d'Afrique en titre, et il est donc évident que les affronter ne sera pas chose facile. Cela dit, nous ne devons pas les craindre pour autant" a-t-il indiqué dans une interview au journal The Standard. "Certes, pour certains de nos joueurs, la tentation de se concentrer sur les joueurs vedettes de la sélection algérienne sera probablement très grande, car leur talent inspire la crainte" a anticipé Logarusic, mais d'après lui, "les joueurs algériens forment un groupe, et c'est en tant que tel que nous allons les affronter. A partir de là, nous ne devons plus les voir comme des individus, mais plutôt comme une équipe, dans son ensemble" a-t-il expliqué. L'Algérie est en tête du classement du groupe "H", avec un total de six points, après des victoires sur la Zambie (5-0) et le Botswana (1-0), alors que le Zimbabwe n'en compte que quatre, après un nul contre les Zèbres (0-0), et une victoire en déplacement contre les Chipolopolo (2-1). C'est tout de même la sélection algérienne qui semble favorite à la veille de cette double confrontation du mois de novembre, surtout après le bon visage qu'elle montré pendant les matchs amicaux de la trêve internationale, respectivement contre le Nigeria (1-0) et le Mexique (2-2).

De son côté, le Zimbabwe n'a pu faire que match nul (0-0) dans une rencontre organisée à la hâte avec le Malawi, et pendant laquelle l'entraîneur Zdravko Logarusic avait utilisé un groupe de fortune.

"Beaucoup de joueurs titulaires n'étaient pas disponibles pour ce match contre le Malawi, mais ceux qui ont joué ont fait preuve de caractère, compte tenu du peu de temps que nous avons passé ensemble et j'espère que la prochaine fois, nous pourrons mieux faire" a-t-il souhaité. Le technicien croate a conclu en rappelant qu'en football "tout est possible" en ajoutant qu'il "n'y a pas d'équipe sans défis". Selon lui, "le Zimbabwe doit rester positif" et faire tout ce qui est en son possible, au moins pour "remporter une victoire à domicile" avant de défendre crânement ses chances lors des duels suivants. Le sélectionneur des Warriors dit, en effet, être ici pour obtenir des résultats suffisamment probants, pour permettre à l'équipe de se qualifier à la CAN-2021 décalée à 2022 au Cameroun.

FAF : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 27 OCTOBRE

TROIS MOIS après une assemblée générale extraordinaire consacrée au changement du système de compétition, la fédération algérienne de football va organiser son assemblée générale ordinaire de l'année 2020.La FAF a communiqué, « Conformément aux dispositions de ses statuts, notamment les articles 12.1, 20, 27 et 28, la Fédération algérienne de football (FAF) tiendra les travaux de son Assemblée générale ordinaire le Mardi 27 octobre 2020 à 10h00 à l'hôtel Sheraton Club des Pins, Alger ». L'AGO aura un ordre du jour des plus classiques, avec présentation des bilans et du budget prévisionnel.

ES SÉTIF : QUATRE MATCHS AMICAUX ENTRE LE 21 ET LE 30 OCTOBRE

L'ENTENTE Sportive de Sétif (ESS) a annoncé mardi que dans le cadre de sa préparation d'intersaison, elle disputera quatre matchs amicaux, entre le 21 et le 30 octobre courant, dans trois wilayas différentes. Le premier match, qui l'opposera à la 5e Région Miliaire , a été programmé ce mercredi, à 15h00, au stade Ben Abdelmalek de Constantine, alors que le second match, contre le Nasr Hussein Dey, aura lieu le samedi 24 octobre, à 15h00, au stade du 19-Mai 1945 d'Annaba. Après quoi , l'Aigle noir rentrera au bercail, où il accueillera la Jeunesse Sportive de Skikda, le mercredi 27 octobre (15h00), dans son antre du 8-Mai 1945, avant de conclure cette série de joutes amicales le vendredi 30 octobre, à 15h00, face au NC Magra, également au stade du 8-mai 1945.

LIGUE 1 ALGÉRIENNE : USM ALGER-US BISKRA EN AMICAL LE 25 OCTOBRE

L'USM ALGER affrontera l'US Biskra en match amical le 25 octobre (14h00), dans le cadre de sa préparation de pré-saison, a annoncé mardi le club algérois de Ligue 1."La rencontre se disputera à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration de Ain Benian (Alger)", précise l'USMA. Les Rouges et Noirs, dont c'est le premier match amical de préparation, abordent ce mardi son 7e jour de préparation à Mostaganem (Ouest), où le staff technique a considérablement augmenté la charge de travail, en traçant un programme tri-quotidien.

FÉDÉRATION DE BOXE : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE 27 OCTOBRE À SOUIDANIA

LA FÉDÉRATION algérienne de boxe (FAB) tiendra son assemblée générale ordinaire (AGO) le 27 octobre au Centre de regroupement des équipes nationales de Souidania (Alger), a appris mardi l'APS auprès de l'instance fédérale. Les travaux de cette AGO seront portés sur l'adoption des bilans moral et financier de l'exercice 2019.Les membres de l'AGO examineront également le rapport du commissaire aux comptes avant de passer à la lecture et adoption du plan d'action de l'année 2020. Programmée le 24 septembre dernier à Alger, l'AGO avait été interrompue suite à la demande des membres du bureau fédéral qui avaient exigé la démission d'Abdelmadjid Nehassia du poste de président, en lui reprochant une "mauvaise gestion". Un directoire composé de trois membres a été mis en place pour préparer l'AG ordinaire ainsi que l'assemblée élective (AGE).

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:18	12:14	15:18	17:47	19:05
CONSTANTINE	05:22	12:18	15:23	17:53	19:10
ALGER	05:37	12:33	15:37	18:06	19:24
OUARGLA	05:27	12:24	15:33	18:03	19:16
CHLEF	05:44	12:40	15:44	18:14	19:31
MOSTAGANEM	05:48	12:45	15:50	18:19	19:36
ORAN	05:51	12:47	15:53	18:22	19:39

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6821 – JEUDI 22 OCTOBRE 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	31°	20°
Oran	23°	15°
Constantine	30°	9°
Ouargla	32°	17°

CORONAVIRUS

252 nouveaux cas, 136 guérisons et 7 décès en 24 heures

Le nombre des contaminations à la Covid-19 est en hausse en Algérie, avec 252 nouveaux cas enregistrés en 24 heures, 136 guérisons et 7 décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de l'épidémie à 55.091, des guérisons à 38.482 et celui des décès à 1.880.



Huit wilayas ont enregistré plus de dix cas les 24 dernières heures, à leur tête la wilaya d'Alger, la plus touchée par la pandémie (6.422 cas) avec 42 cas positifs. «252 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 136 guérisons et sept décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 55.091, des guérisons à 38.482 et celui des décès à 1.880», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Pr Fourar a indiqué que 210 personnes ont été hospitalisées durant la même période à travers le territoire national. Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à près de 125 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.60 cas pour 100.000 habitants. Les personnes âgées entre 25 et 59 ans représentent 55.6% des cas de contamination au nouveau coronavirus et celles âgées de plus de 60 ans représentent 32.8%.

Huit wilayas ont enregistré, durant la même période, plus de 10 nouvelles contaminations à la Covid-19, à savoir Alger (42 cas), Bejaia (28 cas), Blida (25 cas), Oran (22 cas), Batna (17 cas), M'sila (14 cas), Tizi-Ouzou (13 cas) et Sétif (12 cas). Les wilayas, d'Alger (6.422 cas), Blida (4.411 cas), Oran (4.202 cas), Sétif (3.375 cas) et Batna (2.134 cas) représentent à elles seules 37 % des cas de contamination et 28% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que 20 wilayas n'ont connu aucun cas au coronavirus et 19 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que neuf wilayas ont enregistré dix cas et plus. Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, le Pr Fourar a fait état de 37 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays.

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

A l'échelle mondiale, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 1.132.528 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles. Plus de 41.272.150 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 31.771.960 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel des contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Sur la journée de mardi, 6.636 nouveaux décès et 382.496 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis avec 854 nouveaux morts, l'Inde (717) et le Brésil (661). Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 221.083 décès pour 8.275.066 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 3.295.148 personnes ont été déclarées guéries.

Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 154.837 morts et 5.273.954 cas, l'Inde avec 115.914 morts (7.651.107 cas), le Mexique avec 86.993 morts (860.714 cas) et le Royaume-Uni avec 43.967 morts (762.542 cas).

Mohamed Mecelti

INFLATION

Le taux annuel stable à 2%

LE TAUX d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2% à fin septembre dernier, selon les chiffres de l'Office National des Statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à septembre 2020, est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois d'octobre 2019 à septembre 2020 par rapport à la période allant du mois d'octobre 2018 à septembre 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois de septembre 2020 par rapport à celui du mois d'août dernier, a enregistré une hausse de 1,1%, a indiqué l'Office.

En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché un relèvement de 2,2%, résultat de l'augmentation des prix des produits agricoles frais en septembre dernier et par rapport au mois d'août.

Ces derniers se sont distingués par une hausse de 4,7%, conséquence de la hausse des prix de certains produits, notamment les fruits frais (+27,1%), les légumes frais (+7,4%), la viande de poulet (+9,8%) et les œufs (+0,5%). Par ailleurs, l'Office a relevé que le seul produit qui a connu une baisse de prix dans la catégorie des produits alimentaires agricoles frais, c'est la pomme de terre qui a reculé de 9,8% en septembre et par rapport au mois d'août dernier.

Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont enregistré un léger recul (-0,13%), selon l'ONS. Les prix des produits manufacturés, quant à eux, ont augmenté de 0,5%, alors que ceux des services ont stagné.

Les prix des groupes «habillement chaussures» ont connu une hausse de (+1,44%), ceux de l'éducation, culture et loisirs (+1,38%), du groupe de santé, hygiène corporelle (0,21%) et transport et communication (+0,1%). Durant le mois de septembre dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 1,4% par rapport au même mois de 2019. Le groupe des produits alimentaires durant la même période de comparaison a, pour sa part, connu une baisse de près de 2%, cette variation est due, essentiellement, à une baisse de -4,83% des prix des produits agricoles frais, dont notamment la viande de poulet (-23,3%), la pomme de terre (-26,7%), et enfin les légumes frais (-10,2%).

Les produits alimentaires industriels ont augmenté de 0,9%, les biens manufacturés (+5,66%) et les services (+0,75%). Durant les neuf premiers mois de 2020, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 2,09%, marqués par une légère baisse des biens alimentaires (-0,47%), les produits agricoles frais (-1,60%), alors que les produits alimentaires industriels ont augmenté de 0,65%. Les prix des biens manufacturés ont connu une hausse de près de 5,2% et ceux des services près de (2%) durant les neuf premiers mois de l'année en cours et par rapport à la même période en 2019. En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

M. B.



RENTRÉE SCOLAIRE

BIMBIES s'engage auprès des familles les plus modestes

CETTE action de solidarité s'inscrit dans le cadre de l'engagement sociétal de la marque et de son groupe, Faderco envers les familles algériennes.

Dans la lignée de toutes les marques du groupe FADERCO, Bimbies s'implique dans la vie des familles algériennes et s'engage cette année à faire de la rentrée scolaire un véritable moment de partage.

Au vue de la situation sanitaire que vit le pays et le retour progressif des élèves sur les bancs d'écoles, Bimbies en partenariat avec l'association SOS Village d'enfants, entreprend une action de solidarité envers les familles les plus modestes, et leur apporte un soutien en prévision de la prochaine rentrée scolaire.

Dans le cadre de ce partenariat avec l'association SOS Village d'enfants, Bimbies accompagne 10 associations humanitaires basées dans différentes wilayas du pays qui nous serviront de relais, et veilleront au bon fonctionnement de l'opération dans les délais impartis dans les wilayas d'Adrar, Biskra, Ouargla, Tipaza, Alger et Setif.

Le partenariat avec SOS Village d'enfants s'est construit pour soutenir d'autres associations humanitaires réparties dans différentes wilayas du pays, cela se concrétise a travers l'accompagneront de 10 associations locales qui veilleront au bon fonctionnement de l'opération dans les délais impartis dans les wilayas d'Adrar, Biskra, Ouargla, Tipaza, Alger et Setif.

L'action Bimbies consiste en la mise à disposition de plus de 3 300 kits scolaires (cartables et affaires scolaires pour les niveaux primaire et secondaire).

A travers cette campagne, Bimbies entend renforcer le lien de bienfaisance caractéristique des Algériens et inciter d'autres acteurs économiques à faire de même et prendre le relais dans l'optique d'amoindrir l'impact d'une crise qui a marqué les citoyens, notamment les plus nécessiteux d'entre eux, et affermir l'empreinte sociétale des entreprises algériennes.